

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1521

24 juillet 2010

SOMMAIRE

Arlon Invest S.A.	72962	Magnum Investments S.A.	73008
Biscayne Management Services S.A.	72994	Magnum Investments S.A.	72988
Bridget Deco S.à r.l.	72989	Malawi S.A.	72987
CSN Cement S.à r.l.	72994	Margin of Safety Fund	72987
CSN Resources S.A.	72994	MERIDIAM Infrastructure (SCA) SICAR	72988
Dory 2 S.à r.l.	72963	Modern Re S.A.	72965
Dory 3 S.à r.l.	72963	Neutral Holding S.A.	72988
European Kyoto Fund	72964	Novara Aquilone Sicav	72963
Evrax Group S.A.	72963	Nurdos S.A.	72989
Ferris Accounting & Management Consul- tancy S.à r.l.	72964	Pasarela	72962
Finwell Participations S.A.	72965	Paul Bretz, architectes	72988
Foran S.A.	72964	Post Invest S.A.	72989
Foran S.A.	72964	Prospector Offshore Drilling S.A.	72966
Golden Café	72989	Robeco Liquidity Funds	72962
Green Mile S.A.	72965	Robeco Lux-O-Rente	72991
Haladin S.A.	72965	Robeco Structured Finance Fund	72992
Halton International Inc. (Holding) S.à r.l.	72966	S.G.D. S.à r.l.	72992
HG Constructions G.m.b.H.	72966	Slavinvest Finance S.A.	72988
Hilgers S.à r.l.	72962	Snowdonia S.à r.l.	72992
Kalippo S.à r.l.	72985	Solidarity Takafol S.A.	72991
Kent International S.A.	72985	Solidarity Takafol S.A.	72993
Krateos S.A.	72986	S.T.M. S.A.	72992
Kronospan Holdings, s.à r.l.	72986	Strathfield S.à r.l.	72993
Kronospan Luxembourg Holdings S.à r.l.	72985	Studio Coiffure S.à r.l.	72993
Kronospan Luxembourg S.A.	72986	Takafol S.A.	72991
L'Amandier S.A.	72986	Takafol S.A.	72993
Lambeth S.A.	72986	TARENO (Luxembourg) S.A.	72994
LUX-Investment Partners S.A.	72987	Trans-Sud	73008
Lux-Investment Partners SICAV-FIS S.C.A.	72987	Trucknology S.A.	73008
		Vimo & Partner S.A.	73008
		ZAMH Luxembourg S.à r.l.	72993

Arlon Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 75.107.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le vendredi 11 juin 2010

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue en date du 11 juin 2010 que:

L'Assemblée a accepté la démission de Madame Renate JOSTEN de ses fonctions d'administrateur et a décidé de nommer en son remplacement la personne suivante:

- Monsieur Jean NAVEAUX, né le 30 avril 1943 à Villers-la-Loue (B), conseiller économique, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 11-13, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte

Le nouvel administrateur termine le mandat de son prédécesseur qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur l'exercice clôturé le 31 décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2010068557/19.

(100082836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2010.

Hilgers S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 38, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 130.922.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 11 juin 2010.

Référence de publication: 2010068692/10.

(100082835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2010.

Pasarela, Société Anonyme.

Siège social: L-2611 Luxembourg, 51, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 125.060.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 11 juin 2010.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2010068776/11.

(100082834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2010.

Robeco Liquidity Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 115.175.

—
Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ROBECO LIQUIDITY FUNDS

Société d'Investissement à Capital Variable

RBC Dexia Investor Services Bank S.A.

Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2010070044/14.

(100082460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2010.

Dory 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 110.297.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010069917/11.

(100082582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2010.

Dory 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 110.298.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010069918/11.

(100082583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2010.

Evrax Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 105.615.

Lors du Conseil d'Administration tenu en date du 20 mai 2010, il a été décidé de renouveler le mandat du président du conseil d'administration, Mr. Alexander Abramov, administrateur, avec adresse au 15, Dolgoroukovskaya, Bâtiment 4 et 5, 127006 Moscou, Russie, avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes annuels se terminant au 31 décembre 2010 et qui se tiendra en 2011.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 2010.

Pour la Société

TMF Management Luxembourg S.A.

Signature

Domiciliaire

Référence de publication: 2010069926/17.

(100082478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2010.

Novara Aquilone Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 63.851.

Le bilan au 28 février 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 juin 2010.

Pour NOVARA AQUILONE SICAV

SICAV

RBC Dexia Investor Services Bank S.A.

Société anonyme

Signatures

Référence de publication: 2010070021/15.

(100082465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2010.

European Kyoto Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 135.872.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010069934/10.

(100082445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2010.

Foran S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 116.649.

Constituée par-devant Me Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 3 mai 2006, acte publié
au Mémorial C no 1447 du 27 juillet 2006, et modifiées en date du:

- 14 décembre 2006, acte publié au Mémorial C no 552 du 6 avril 2007
- 18 décembre 2006, acte publié au Mémorial C no 644 du 18 avril 2007
- 25 janvier 2007, acte publié au Mémorial C no 706 du 25 avril 2007

Le bilan au 31 Décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FORAN S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010069935/17.

(100082456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2010.

Foran S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 116.649.

Constituée par-devant Me Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 3 mai 2006, acte publié
au Mémorial C no 1447 du 27 juillet 2006, et modifiées en date du:

- 14 décembre 2006, acte publié au Mémorial C no 552 du 6 avril 2007
- 18 décembre 2006, acte publié au Mémorial C no 644 du 18 avril 2007
- 25 janvier 2007, acte publié au Mémorial C no 706 du 25 avril 2007

Le bilan au 31 Décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FORAN S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010069936/17.

(100082459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2010.

Ferris Accounting & Management Consultancy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 148.685.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09.06.10.

Signature.

Référence de publication: 2010069939/10.

(100082341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2010.

Finwell Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 139.462.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2010069944/12.

(100082401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2010.

Green Mile S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 66, boulevard Napoléon 1er.
R.C.S. Luxembourg B 138.569.

Le bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L-2210 Luxembourg, le 04 février 2010.

Monsieur Fays Eric
Président du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2010069957/12.

(100082311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2010.

Haladin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 114.280.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2010069959/12.

(100082402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2010.

Modern Re S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 34.097.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires tenue à Luxembourg le 8 juin 2010

L'Assemblée Générale du 8 juin 2010 nomme au poste d'Administrateur:

- Monsieur Peter FALKENHAM,
- Monsieur Lars NORDSTRAND,
- Monsieur Jan-Erik SVENSSON.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2010.

L'Assemblée nomme également ERNST & YOUNG Luxembourg, comme Réviseur d'Entreprise.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2010.

Pour la société MODERN RE S.A.
SINSER (Luxembourg) SARL
Signature

Référence de publication: 2010070017/18.

(100082426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2010.

Halton International Inc. (Holding) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 94.053.

Nous vous informons par la présente que la société mentionnée sous rubrique n'est plus domiciliée à notre adresse depuis le 04 juin 2010.

SGG S.A.

Alex PHAM / Corinne Bitterlich

Manager / Senior Vice President

Référence de publication: 2010069960/11.

(100082283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2010.

HG Constructions G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6162 Bourglinster, 36, rue de l'Ecole.

R.C.S. Luxembourg B 118.488.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010069962/10.

(100082388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2010.

Prospector Offshore Drilling S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 153.772.

STATUTES

In the year two thousand ten, on the twenty-eighth day of May.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1. Mr. Robert William "Bill" Rose, born in Dallas, Texas, United States of America, on 10 November 1956, residing professionally at 11011 Richmond Avenue, Suite 225, Houston, Texas, United States of America, here represented by Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, residing professionally at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given under private seal on 24 May 2010;

2. Mr. Steven Andrew Manz, born in Fort Walton Beach, Florida, United States of America, on 7 July 1965, residing professionally at 11011 Richmond Avenue, Suite 225, Houston, Texas, United States of America, here represented by Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, prenamed, by virtue of a power of attorney, given under private seal on 21 May 2010;

3. Mr. Michael Fletcher Pope, born in Aberdeen, United Kingdom, on 2 November 1957, residing professionally at 11011 Richmond Avenue, Suite 225, Houston, Texas, United States of America, here represented by Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, prenamed, by virtue of a power of attorney, given under private seal on 24 May 2010;

4. Mr. Michael Francis David Cadigan, born in St. John, Canada, on 28 August 1973, residing professionally at 11011 Richmond Avenue, Suite 225, Houston, Texas, United States of America, here represented by Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, prenamed, by virtue of a power of attorney, given under private seal on 22 May 2010;

5. Mr. Anirudha Gangadhar Pangarkar, born in Pune, Maharashtra, India, on 1 December 1961, residing professionally at 11011 Richmond Avenue, Suite 225, Houston, Texas, United States of America, here represented by Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, prenamed, by virtue of a power of attorney, given under private seal on 24 May 2010;

The said proxies, after having been initialled *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to this notarial deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, acting in their respective capacity, have requested the officiating notary to enact the following articles of incorporation of a company, which they declare to establish as follows:

Art. 1. Form and Name.

1.1 There exists a public limited liability company (société anonyme) under the name of "PROSPECTOR OFFSHORE DRILLING S.A." (the "Company").

1.2 The Company may have one shareholder (the "Sole Shareholder") or more shareholders. The Company will not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the Sole Shareholder.

1.3 Any reference to the shareholders in the articles of association of the Company (the "Articles") shall be a reference to the Sole Shareholder of the Company if the Company has only one shareholder.

Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. It may be transferred within the boundaries of the city of Luxembourg by a resolution of the board of directors of the Company (the “Board”) or, in the case of a sole director (the “Sole Director”) by a decision of the Sole Director.

2.2 The Board or, as the case may be, the Sole Director, shall further have the right to set up branches, offices, administrative centres and agencies wherever it shall deem fit, either within or outside of the Grand Duchy of Luxembourg.

2.3 Where the Board or, as the case may be, the Sole Director, determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances.

2.4 Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a company incorporated in the Grand Duchy of Luxembourg.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 4. Corporate objects.

4.1 The Company may proceed with the acquisition, holding and disposal, in any form, by any means, whether directly or indirectly, of participations, rights and interests in, and obligations of, Luxembourg and foreign companies, (ii) the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner of stock, bonds, debentures, notes and other securities or financial instruments of any kind and receivables, claims or loans or other credit facilities and agreements or contracts relating thereto, and (iii) the ownership, administration, development and management of a portfolio of assets (including, among other things, the assets referred to in (i) and (ii) above).

4.2 The Company may carry out its object either in Luxembourg or abroad.

4.3 The Company may borrow in any form. It may enter into any type of loan agreements and it may issue notes, bonds, debentures, certificates, shares, beneficiary parts, warrants and any kind of debt or equity securities including under one or more issuance programmes. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/ or issues of securities only to its subsidiaries or affiliated companies.

4.4 The Company may also give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets.

4.5 The Company may generally employ any techniques and instruments relating to investments for the purpose of their efficient management, including, but not limited to, techniques and instruments designed to protect it against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

4.6 The descriptions above are to be understood in their broadest sense and their enumeration is not limitative. The corporate objects shall include any transaction or agreement which is entered into by the Company, provided it is not inconsistent with the foregoing enumerated objects.

4.7 In general, the Company may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation or transaction which it considers necessary or useful in the accomplishment and development of its corporate objects.

4.8 The Company may carry out any commercial, industrial, financial, personal, and real estate operations, which are directly or indirectly connected with its corporate purpose or which may favour its development.

Art. 5. Share capital.

5.1 The subscribed share capital is set at EUR 31,000 (thirty-one thousand euro) represented by 3,100,000 (three million one hundred thousand) shares having each a par value of EUR 0.01 (one Euro Cents).

5.2 The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution adopted by the General Meeting in the manner required for amendment of the Articles, as prescribed in Article 11 below.

5.3 The authorised capital of the Company is set at EUR 300,000,000 (three hundred million Euro), represented by 30,000,000,000 (thirty billion) shares with a nominal value of EUR 0.01 (one Euro Cents) each.

5.4 The Board or the Sole Director is authorized, during a period expiring 5 (five) years after the publication of the deed of incorporation of the Company in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, to increase in one or several times the share capital within the limits of the authorized capital, including but not limited to the issuance of shares, options or warrants that the Company or any of its subsidiaries would grant to key employees or persons working for the Company or any of its subsidiaries, within the same amount limits and in accordance with any stock-option or incentive plan to be authorized by the Board or the Sole Director.

5.5 Such increased amount of capital may be subscribed for and issued against payment in cash or contribution in kind by observing the then applicable legal requirements or allocation of all free reserves and retained profits that can be allocated into the share capital, in each case with or without issue premium as the Board or the Sole Director may from time to time determine.

5.6 The Board or the Sole Director shall be entitled to limit or suppress the preferential right of subscription granted to each shareholder prorata its/his/her shareholding when the Board or the Sole Director increases the share capital.

5.7 The Board or the Sole Director may delegate to any authorized director or officer of the Company or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for the shares representing part or all of such increased amount of capital.

5.8 Upon each increase of the share capital of the Company by the Board or the Sole Director within the limits of the authorized capital, the first paragraph of article five of the articles of association shall be amended accordingly and the Board or the Sole Director shall take or authorize any person to take any necessary steps for the purpose of obtaining execution and publication of such amendment.

5.9 The General Meeting, the Board or the Sole Director as the case may be, shall be entitled to refuse the subscription of new shares by individuals or legal persons, whether these persons have a preferential right of subscription or not, if as a result of such subscription:

- 50% (fifty percent) or more of the share capital of the Company would become held, controlled or owned directly or indirectly by individuals or legal persons resident for tax purposes in Norway or, alternatively, connected to a Norwegian business activity.

- 50% (fifty percent) or more of the share capital of the Company would become held, controlled or owned directly or indirectly by individuals or legal persons resident for tax purposes in the United States of America or, alternatively, connected to a United States of America business activity.

Art. 6. Shares.

6.1 The shares of the Company shall be in registered form (actions nominatives) and will remain in registered form.

6.2 A register of shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. Such register shall set forth the name of each shareholder, its residence or elected domicile, the number of shares held by it/him/her, the amounts paid in on each such share, and the transfer of shares and the dates of such transfers. The ownership of the shares will be established by the entry in this register.

6.3 Certificates of these entries may be issued to the shareholders and such certificates, if any, will be signed by the chairman of the Board or by any other two members of the Board or, as the case may be, the Sole Director.

6.4 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner vis-à-vis the Company. The same rule shall apply in the case of conflict between an usufruct holder (usufruitier) and a bare owner (nu-propriétaire) or between a pledgor and a pledgee.

6.5 The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.

Art. 7. Transfer of shares.

7.1 The shares are freely transferable. However, any transfer of shares, for whatever reason and nature, to individuals or legal persons resident for tax purposes in Norway or in the United States of America or, alternatively, connected to a Norwegian or United States of America business activity, shall only be effective provided that (i) the transferor has given prior notice of the proposed transfer to the Board or the Sole Director and (ii) the Board or the Sole Director has confirmed that 50% (fifty percent) or more of the share capital of the Company will not be held, controlled or owned directly or indirectly by individuals or legal persons resident for tax purposes in Norway or in the United States of America or, alternatively, connected to a Norwegian or American business activity, as a result of such transfer.

7.2 Subject to the restrictions stated in the above paragraph, the transfer of shares may be effected by a written declaration of transfer entered in the register of the shareholder(s) of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney or in accordance with the provisions applying to the transfer of claims provided for in article 1690 of the Luxembourg civil code.

7.3 The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer evidencing the consent of the transferor and the transferee satisfactory to the Company.

Art. 8. Mandatory bid obligation.

8.1 Mandatory bid obligation in connection with share acquisition

8.1.1 Any person who through Acquisition shall become the owner of shares representing more than 1/3 (one third) of the voting rights in the Company is obliged to make a bid for the purchase of the remaining shares in the Company. The mandatory bid obligation ceases to apply if sale is undertaken in accordance with section 8.7, cf. section 8.9.

8.1.2 The following transactions are regarded as "Acquisitions" under article 8.1.1 above:

8.1.2.1 acquisition of shares or any other financial instrument, securities (valeur mobilière) or other rights representing or giving access, directly or indirectly, immediately or at a future date, to a share of, or an interest in the capital and the voting rights in the Company;

8.1.2.2 acquisition of shares representing more than 50% (fifty per cent) of the votes in a company whose principal activity consists in owning shares in the Company;

8.1.2.3 acquisition of an owner interest in a general partnership or a limited partnership that owns shares in the Company and where the partners are exclusively Close Associates as defined in article 8.4.3;

8.1.2.4 acquisition of a corresponding owner interest in a foreign company with a form of business organisation equivalent to that mentioned in paragraphs

8.1.2.1 or 8.1.2.2, as well as other foreign undertakings.

8.1.3 Article 8.4 applies correspondingly in the case of Acquisitions by Close Associates as mentioned in paragraphs 8.1.2 at paragraphs 8.1.2.1 and 8.1.2.3.

8.1.4 Paragraph 8.1.1 applies correspondingly in the event of Acquisition by someone with whom the acquirer is consolidated pursuant to article 8.4, when the acquirer alone or together with one or more of the Close Associates crosses the mandatory offer threshold as a result of the acquisition.

8.2 Exceptions for certain types of acquisition

8.2.1 No mandatory bid obligation is applicable under article 8.1 or article 8.5 in cases of acquisition in the form of

8.2.1.1 inheritance or gift;

8.2.1.2 payment in connection with probate;

8.2.1.3 statutory merger or demerger of a private limited company or public limited company.

8.3 Authority to enforce

The authority to enforce the mandatory take-over provisions included in this article 8 rests with the Sole Director or the Board.

8.4 Consolidation

8.4.1 Under this mandatory bid rules, shares owned or acquired by a shareholder's Close Associates as defined in paragraph 8.4.3 are considered equal to the shareholder's own shares. The mandatory bid obligation comes into play independently of whether the Acquisition is undertaken by the shareholder himself or by the shareholder's Close Associates as defined in paragraph 8.4.3. In the assessment of whether repeat application of the mandatory bid obligation is triggered, bids previously made by Close Associates as defined in article 8.4.3 are considered equal to an acquirer's previous bids.

8.4.2 The Sole Director or the Board shall decide whether consolidation shall be carried out pursuant to article 8.4.1 and communicate its decision to the participants in the group so consolidated.

8.4.3 "Close Associate" means:

8.4.3.1 the spouse or a person with whom the shareholder cohabits in a relationship akin to marriage;

8.4.3.2 the shareholder's under-age children, and under-age children of a person as mentioned in 8.4.3.1 with whom the shareholder cohabits;

8.4.3.3 an undertaking within the same group as the shareholder;

8.4.3.4 an undertaking in which the shareholder himself or a person as mentioned in 8.4.3.1, 8.4.3.2 or 8.4.3.5 exercises controlling influence as mentioned;

8.4.3.5 a party with whom the shareholder must be assumed to be acting in concert in the exercise of rights accruing to the owner of a financial instrument, also in cases where a bid is frustrated or prevented.

8.5 Repeat application of mandatory bid obligation and subsequent Acquisitions

8.5.1 A shareholder who owns shares representing more than 1/3 (one third) of the votes of the Company is obliged to make an offer to purchase the remaining shares of the Company (repeat bid obligation) where the shareholder through Acquisition becomes owner of shares representing 40% (forty per cent) of the votes in the Company. The first sentence applies correspondingly where the shareholder through Acquisition becomes owner of 50% (fifty per cent) or more of the votes in the Company. The first and second sentences do not apply in the case of Acquisitions in connection with the launch of a bid as mentioned in article 8.1.

8.5.2 A shareholder who has crossed a mandatory bid threshold as mentioned in paragraph 8.1 or article 8.5.1 in such a way as not to trigger the mandatory bid obligation, and therefore has not made a mandatory bid, is obliged in the case of each subsequent Acquisition that increases his/her/its proportion of the voting rights to make an offer to buy the remaining shares of the Company.

8.5.3 The mandatory bid obligation under paragraphs 8.5.1 and 8.5.2 does not however apply where shares are disposed of in accordance with article 8.6, cf. section 8.7.

8.6 Consent to share Acquisition

If the Sole Director or the Board has not taken position as mentioned in article 7.1 and 8.7 with regards to an intended transfer of shares, the Sole Director or the Board will be deemed to have given its consent if the matter has not been decided within three weeks of the Company's receipt of notice of the Acquisition.

8.7 Notification

8.7.1 Before an agreement on Acquisition triggering a mandatory bid obligation under articles 8.1 to 8.5 comes into force, the person who will be subject to such obligation shall without delay notify the Sole Director or the Board accordingly. The notification shall state whether a bid will be made to buy the remaining shares in the Company or whether

sale will take place in accordance with article 8.8. The Sole Director or the Board shall make the notification available to the shareholders.

8.7.2 The person subject to the mandatory bid obligation and the Company shall inform their employees (if any) immediately after the notification has been made public.

8.7.3 If notification is not given in accordance with article 8.7.1, or the mandatory bid obligation is otherwise contested, the Sole Director or the Board shall make a decision on the issues thereby raised.

8.7.4 Notification of sale may be changed to notification of bid provided the bid is made within the time limit set in article 8.9.1.

8.7.5 An Acquisition triggering a mandatory bid obligation under article 8.1 or 8.5 will not be effective and recognized by the Company if made in breach of the provisions of this article 8.

8.7.6 Until such time as a bid is made or sale effected in accordance with article 8, no other rights (including voting rights) in the Company may be exercised in respect of the portion of the shares which exceeds the mandatory bid threshold than the right to take out dividend on the shares and to exercise preferential right of subscription in the event of an increase of capital.

8.8 Sale of shares

8.8.1 Sale of shares in accordance with notification or decision as mentioned in article

8.7 shall take place within four weeks of the date on which the mandatory bid obligation has been notified to the Sole Director or the Board.

8.8.2 Such sale shall encompass that portion of the shares which exceeds the threshold mentioned in article 8.1. In the event of a mandatory bid under article 8.5, the sale may be restricted to the shares acquired through the subsequent Acquisition.

8.9 The bid

8.9.1 The bid shall be made without undue delay and at the latest four weeks after the mandatory bid obligation was notified to the Sole Director or the Board.

8.9.2 The bid shall encompass all shares of the Company, including shares with restricted or no voting rights.

8.9.3 An offer may not be made conditional.

8.9.4 The bid price shall be at least as high as the highest payment the offeror has made or agreed in the period six months prior to the point at which the mandatory bid obligation was triggered. If it is clear that the market price at the point the mandatory bid obligation is triggered is higher than the price following from the first sentence, the bid price shall be at least as high as the market price.

8.9.5 If the offeror, after the mandatory bid obligation was triggered and before the expiry of the period of the offer, has paid or agreed a higher price than the bid price, a new bid shall be deemed to have been made with a bid price equivalent to the higher payment or price. The provisions of article 8.11.2 apply correspondingly to the new bid.

8.9.6 Settlement under the terms of the bid must be in cash. A bid may nonetheless give the shareholders the right to accept on alternative to cash.

8.9.7 The settlement shall be guaranteed by a financial institution authorised to provide such guarantees in Norway.

8.9.8 Settlement shall take place as soon as possible and at the latest 14 days after expiry of the period of the bid.

8.9.9 The offeror shall afford shareholders equivalent treatment when making a bid.

8.10 Period of the bid

The bid shall state a time limit for shareholders to accept the bid (the period of the bid). The time limit may not be shorter than four weeks and not longer than six weeks.

8.11 New bid

8.11.1 The offeror may make a new bid prior to the expiry of the period of the bid, provided the new bid is approved by the Sole Director or the Board. The Company's shareholders shall be entitled to choose between the bids.

8.11.2 If a new bid is made, the period of the bid shall be extended so that at least two weeks remain to expiry.

8.12 Requirements to the offer document

8.12.1 Anyone subject to a mandatory bid obligation shall draw up an offer document which reproduces the bid and gives correct and complete information about matters of significance for evaluating the bid.

8.12.2 The offer document shall specifically state:

8.12.2.1 the offeror's name and address, and the type of organisation and organisation number if the offeror is an undertaking;

8.12.2.2 information about the shares and share classes involved;

8.12.2.3 information about Close Associates as defined in article 8.4, including the basis for the consolidation and any shareholder agreements;

8.12.2.4 all issued rights to shares, convertible bonds and other instruments giving the holder a right to receive new shares in the Company owned by the offeror or anyone mentioned in article 8.4;

8.12.2.5 the bid price and the method used to establish the bid price, the time limit for settlement and form of settlement, and what guarantees are furnished for performance of the offeror's obligations;

8.12.2.6 the principles underlying the valuation of asset items offered as settlement, including information on factors to which importance must be given when deciding whether to subscribe or acquire securities;

8.12.2.7 the time limit for accepting the bid and how acceptance should be filed;

8.12.2.8 how the purchase of the shares is to be financed;

8.12.2.9 special advantages which are accorded by agreement to members of the management or governing bodies of the Company or which are held in prospect for any of the latter;

8.12.2.10 what contact the offeror has had with the management or governing bodies of the Company before the bid was made;

8.12.2.11 the purpose of taking over control of the Company and plans for further operation;

8.12.2.12 reorganisation etc., of the Company and the group of which it forms part;

8.12.2.13 what significance implementation of the bid will have for the employees, including the legal, financial and employment consequences of the bid, and the legal and tax consequences of the bid.

8.12.2.14 the largest and smallest proportion of the share capital that the offeror undertakes to acquire;

8.12.2.15 information on choice of law and venue for any dispute that may arise in connection with agreements entered into between the offeror and the shareholders.

8.12.3 The offer document shall be signed by the offeror.

8.13 Approval and public disclosure of the bid

8.13.1 The bid and the offer document require prior approval by the supervisory authority of the jurisdiction where the bid is made or made public to the extent applicable laws require such prior approval.

8.13.2 After the bid has been approved, the party subject to the mandatory bid obligation shall dispatch the bid to all shareholders with known whereabouts. The Company is obliged to facilitate such dispatch.

8.13.3 After the bid has been approved, the party subject to the mandatory bid obligation and the Company shall make the bid known to their employees.

8.14 The Company's statement regarding the bid

8.14.1 Where a bid is made under the provisions of this article 8, the Sole Director or the Board shall make public a statement setting out its opinion of the bid and the reasons on which it is based, including its views on the effects of implementation of the bid on the Company's interests, and on the offeror's strategic plans for the Company and their likely repercussions on employment and the locations of the Company's places of business. Should the Board consider itself unable to make a recommendation to the shareholders on whether they should or should not accept the bid, it shall explain why this is so. Information shall also be given about the views, if any, of the Board members effectively in charge in their capacity as shareholders of the Company. If the board receives in good time a separate opinion from the employees on the effects of the bid on employment, that opinion shall be appended to the statement.

8.14.2 The statement shall be available at the latest one week before the period of the bid expires.

8.14.3 The statement shall be sent to the supervisory authority as far as applicable, and be made known to the shareholders and the employees.

8.14.4 Where a bid has been made by someone who is a member of the Board, or the bid has been made in concert with the Board, the independent members of the Board shall decide who shall issue a statement as mentioned in subsection 8.14.1 on behalf of the Company.

8.15 Restriction of the Company's freedom of action

8.15.1 After the Company is informed that a bid will be made pursuant to article 8.1 or article 8.5 and until the period of the bid has expired and the result is clear, the Sole Director or the Board effectively in charge may not make decisions in regard to

8.15.1.1 issuance of shares or other financial instruments by the Company or by a subsidiary,

8.15.1.2 merger of the Company or subsidiary,

8.15.1.3 sale or purchase of significant areas of operation of the Company or its subsidiaries, or other dispositions of material significance to the nature or scope of its operations, or

8.15.1.4 purchase or sale of the Company's shares.

8.15.2 This section does not apply to dispositions that are part of the normal course of the Company's business, or where the General Meeting has empowered the Sole Director or the Board effectively in charge to make such decisions with takeover situations in mind.

8.16 Public disclosure of the result of the bid

The offeror shall without delay make public the result of any bid made.

8.17 Exercise of shareholder rights in case of failure to make a mandatory bid

Shareholders who fail in their obligation to make a bid under article 8.1 or article 8.5 may not, for the duration of the mandatory bid obligation, exercise rights in the Company other than the right to dividend and preferential subscription rights in the event of an increase of capital without the consent of a majority of the remaining shareholders.

8.18 Forced transfer of shares in connection with the mandatory bid obligation

8.18.1 Where the offeror, after making a mandatory bid has acquired more than nine tenths of the voting shares of the Company and a corresponding proportion of the votes that can be cast at the general meeting, the offeror may decide to force the transfer of the remaining shares. The remaining shareholders are correlatively entitled to demand that the offeror takes of the shares.

8.18.2 If forced, the transfer takes place within three months after the expiry of the period of the bid in accordance with article 8.10, the redemption price shall be fixed on the basis of the bid price unless another price is called for on special grounds.

8.19 Lapse of regulation

8.19.1 Article 8 is a voluntary option to apply mandatory statutory bid obligations to Acquisitions which are not entering in the scope of the Luxembourg law of 22 May 2006 relating to public take-over.

8.19.2 Article 8 shall automatically lapse if the Company becomes subject to mandatory take-over regulation as a consequence of a listing on a stock exchange/regulated market.

Art. 9. Powers of the general meeting of the company.

9.1 As long as the Company has only one shareholder, the Sole Shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of the shareholders (the "General Meeting"). In these Articles, decisions taken, or powers exercised, by the General Meeting shall be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the Sole Shareholder as long as the Company has only one shareholder. The decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of minutes.

9.2 In the case of a plurality of shareholders, any regularly constituted General Meeting shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

Art. 10. Annual general meeting of the shareholders - Other meetings.

10.1 The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the third Thursday of June of each year at 02.00 p.m. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following business day.

10.2 The annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board exceptional circumstances so require.

10.3 Other meetings of the shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

10.4 Any shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) the shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the shareholders can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Art. 11. Notice, Quorum, Convening notices, Powers of attorney and vote.

11.1. The notice periods and quorum provided for by law shall govern the notice for, and the conduct of, the General Meetings, unless otherwise provided herein.

11.2 The Board or, as the case may be, the Sole Director, as well as the statutory auditor may convene a general meeting. They shall be obliged to convene it so that it is held within a period of one month, if shareholders representing one-tenth of the capital require it in writing, with an indication of the agenda. One or more shareholders representing at least one tenth of the subscribed capital may require the entry of one or more items on the agenda of any General Meeting. This request must be addressed to the Company at least 5 (five) days before the relevant General Meeting.

11.3 All the shares being in registered form, the convening notices will be made by registered letters only and be sent at least eight days before the meeting.

11.4 Each share is entitled to one vote.

11.5 Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a duly convened General Meeting will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

11.6 If all the shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

11.7 The minutes of the General Meeting will be signed by the members of the bureau of the General Meeting and by any shareholder who wishes to do so.

11.8 However, in case decisions of the General Meeting have to be certified, copies or extracts for use in court or elsewhere must be signed by the chairman of the Board.

Art. 12. Management.

12.1 For so long as the Company has a Sole Shareholder, the Company may be managed by a Sole Director who does not need to be a shareholder of the Company. Where the Company has more than one shareholder, the Company shall be managed by a Board composed of at least three directors who need not be shareholders of the Company.

12.2 The director(s) shall be elected by the General Meeting. A director may be removed without cause (*ad nutum*) and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the General Meeting.

12.3 Any director does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company he is only responsible for the execution of his mandate.

Art. 13. Meetings of the board.

13.1 The Board shall appoint a chairman (the Chairman) among its members, who in case of tie vote, shall not have a casting vote, and may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of the resolutions passed at the General Meeting or of the resolutions passed by the single shareholder. The Chairman will preside at all meetings of the Board. In his absence, the other members of the Board will appoint another chairman *pro tempore* who will preside at the relevant meeting by simple majority vote of the directors present or represented at such meeting.

13.2 The Board shall meet upon call by any director at the place indicated in the notice of meeting.

13.3 Written notice of any meeting of the Board shall be given to all the directors at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board.

13.4 No such written notice is required if all the members of the Board are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by mail, email or by telefax, of each member of the Board.

13.5 No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the Board.

13.6 Any member of the Board may act at any meeting of the Board by appointing in writing, whether in original, by mail, email or by telefax, another director as his or her proxy.

13.7 The Board can validly debate and take decisions only if at least the majority of its members is present or represented. A director may represent more than one of his or her colleagues. Decisions are taken by the majority of the members present or represented.

13.8 Any director may participate in a meeting of the Board by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) the directors attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the directors can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting. A meeting of the Board held by such means of communication will be deemed to be held in Luxembourg.

13.9 Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board may also be passed in writing. Such resolution shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed, manually or electronically by means of an electronic signature which is valid under Luxembourg law, by each director. The date of such resolution shall be the date of the last signature.

13.10 The deliberations of the Board shall be recorded in minutes, which have to be signed the chairman or by any two directors. Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed by the chairman or by any director empowered to do so.

Art. 14. Powers of the board. The Board, or as the case may be, the Sole Director is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the law or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board, or as the case may be, the Sole Director.

Art. 15. Delegation of powers.

15.1 The Board, or as the case may be, the Sole Director may appoint a person (*délégué à la gestion journalière*), either a shareholder or not, or a member of the Board or not, who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters concerned with the daily management and affairs of the Company.

15.2 The Board, or as the case may be, the Sole Director may appoint a person, either a shareholder or not, either a director or not, as permanent representative for any entity in which the Company is appointed as member of the Board. This permanent representative will act with all discretion, but in the name and on behalf of the Company, and may bind the Company in its capacity as member of the Board of any such entity.

15.3 The Board, or as the case may be, the Sole Director is also authorised to appoint a person, either director or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company. The Board will determine the

powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

Art. 16. Binding signatures.

16.1 The Company shall be bound towards third parties in all matters by (i) the joint signatures of any two members of the Board, or (ii) in the case of a sole director, the sole signature of the Sole Director.

16.2 The Company shall further be bound by the sole signature of the person to whom specific signatory power has been granted by the Board or the Sole Director, but only within the limits of such power.

16.3 Within the boundaries of the daily management, the Company will be bound by the sole signature, as the case may be, of the person appointed to that effect in accordance with article 15.1 above.

Art. 17. Statutory auditor(s).

17.1 The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes), or, where required by law, an independent external auditor (réviseur d'entreprises). The statutory auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be eligible for re-appointment.

17.2 The statutory auditor(s) will be appointed by the General Meeting which will determine their number, their remuneration and the term of their office. The statutory auditor(s) in office may be removed at any time by the general meeting of shareholders of the Company without cause (ad nutum).

Art. 18. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on 1st January and ends on 31st December of each year.

Art. 19. Annual accounts.

19.1 Each year, at the end of the financial year, the Board or, as the case may be, the Sole Director will draw up the annual accounts of the Company in the form required by the law.

19.2 At the latest one month prior to the annual General Meeting, the Board or, as the case may be, the Sole Director will submit the Company's balance sheet and profit and loss account together with its report and such other documents as may be required by law to the statutory auditor(s).

19.3 Where the thresholds of Article 35 of the law of 19 December 2002 relating to the Register of Commerce and Companies are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditor (réviseurs d'entreprises) appointed by the General Meeting or by the Sole Shareholder amongst the members of the "Institut des réviseurs d'entreprises".

Art. 20. Allocation of profits.

20.1 From the annual net profits of the Company, 5% (five per cent.) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to 10% (ten per cent.) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in Article 5 above, but shall again be compulsory if the reserve falls below such one-tenth.

20.2 The General Meeting shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may decide to pay dividends from time to time, as in its discretion it believes best suits the corporate purpose and policy and within the limits of the law.

20.3 The Board may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down by law.

Art. 21. Dissolution and Liquidation. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment of these Articles, as prescribed in article 11 above. In the event of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

Art. 22. Applicable law. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the law.

Transitional provisions

The first business year begins today and ends on 31 December 2010. The first annual General Meeting will be held in 2011.

Subscription

The Articles of the Company having thus been established, the parties appearing hereby declare that they subscribe to 3,100,000 (three million one hundred thousand) shares representing the total share capital of the Company and have them fully paid by a contribution in cash as follows:

Robert William "Bill" Rose, prenamed: 930,000 shares, with a share premium of 111,600 euro;
 Steven Andrew Manz, prenamed: 542,500 shares, with a share premium of 65,100 euro;
 Michael Fletcher Pope, prenamed: 542,500 shares, with a share premium of 65,100 euro;

Michael Francis David Cadigan, prenamed:	542,500 shares, with a share premium of 65,100 euro;
Anirudha Gandadhar Pangarkar, prenamed:	542,500 shares, with a share premium of 65,100 euro.
Total:	3,100,000 shares.

All the subscribed shares have been fully paid-up so that the amount of four hundred and three thousand euro (EUR 403,000) is already available for the Company, evidence of which was given to the notary who expressly acknowledges it. The notary executing this deed declares that the conditions prescribed by article 26 of the law of 10 August 1915 relating to commercial companies (as amended) have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment. Further, the notary executing this deed confirms that these Articles comply with the provisions of article 27 of the law of 10 August 1915 relating to commercial companies (as amended).

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately two thousand two hundred euro (€ 2,200.-).

Resolutions of the sole shareholder

The above named parties, representing the whole of the subscribed capital, have passed the following resolutions:

1. the number of directors is set at three;
2. the following persons are appointed as directors:
 - Mr. Robert William "Bill" Rose, company director, whose professional address is at 11011 Richmond Avenue, Suite 225 Houston, Texas, United States of America;
 - Mr. Steven Andrew Manz, company director, whose professional address is at 11011 Richmond Avenue, Suite 225 Houston, Texas, United States of America;
 - Mr. Robert Quinn, company director, whose professional address is at 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.
3. that there be appointed PricewaterhouseCoopers Luxembourg (commissaire aux comptes), 400 route d'Esch, L-1014 Luxembourg, as statutory auditor (commissaire aux comptes) of the Company;
4. that the terms of office of the directors and of the statutory auditor will expire after the annual General Meeting of the year 2015; and
5. that the address of the registered office of the Company is at 6, rue Philippe II, L2340 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing parties and in case of divergences between English and the French versions, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by her surname, name, civil status and residence, the said appearing person signed the present deed together with the notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-huit mai.

Devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire résidant à Esch-sur-Alzette, Grand-duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. M. Robert William «Bill» Rose, né à Dallas, Tax, Etats-Unis d'Amérique, le 10 novembre 1956, avec adresse professionnelle sise au 11011 Richmond Avenue, Suite 225, Houston, Texas, Etats-Unis d'Amérique, ici représenté par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, résidant à 5, rue Zénon Bernard, L4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration, données sous seing privé le 24 mai 2010;
2. M. Steven Andrew Manz, né à Fort Walton Beach, Floride, Etats-Unis d'Amérique, le 7 juillet 1965, avec adresse professionnelle sise au 11011 Richmond Avenue, Suite 225, Houston, Texas, Etats-Unis d'Amérique, ici représenté par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, prénommée, en vertu d'une procuration, données sous seing privé le 21 mai 2010;
3. M. Michael Fletcher Pope, né à Aberdeen, Royaume-Uni, le 2 novembre 1957, avec adresse professionnelle sise au 11011 Richmond Avenue, Suite 225, Houston, Texas, Etats-Unis d'Amérique, ici représenté par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, prénommée, en vertu d'une procuration, données sous seing privé le 24 mai 2010;
4. M. Michael Francis David Cadigan, né à St. John Canada, le 28 août 1973, avec adresse professionnelle sise au 11011 Richmond Avenue, Suite 225, Houston, Texas, Etats-Unis d'Amérique, ici représenté par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, prénommée, en vertu d'une procuration, données sous seing privé le 22 mai 2010;
5. M. Anirudha Gangadhar Pangarkar, né à Pune, Maharashtra, Inde, le 1^{er} décembre 1961, avec adresse professionnelle sise au 11011 Richmond Avenue, Suite 225, Houston, Texas, Etats-Unis d'Amérique, ici représenté par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, prénommée, en vertu d'une procuration, données sous seing privé le 24 mai 2010;

Lesdites procurations, après avoir été paraphées ne varietur par le mandataire ainsi que par le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte notarié pour être soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants, agissant en leurs qualités respectives, ont requis le notaire instrumentaire de dresser les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et qu'ils ont arrêtés comme suit:

Art. 1^{er}. Forme et Dénomination.

1.1 Il est établi une société anonyme sous la dénomination de "PROSPECTOR OFFSHORE DRILLING S.A." (la «Société»).

1.2 La Société peut avoir un actionnaire unique (l'«Actionnaire Unique») ou plusieurs actionnaires. La Société ne pourra pas être dissoute par le décès, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Actionnaire Unique.

1.3 Toute référence aux actionnaires dans les statuts de la Société (les «Statuts») est une référence à l'Actionnaire Unique si la Société n'a qu'un seul actionnaire.

Art. 2. Siège Social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville. Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par une résolution du conseil d'administration de la Société (le «Conseil d'Administration») ou, dans le cas d'un administrateur unique (l'«Administrateur Unique») par une résolution de l'Administrateur Unique.

2.2 Le Conseil d'Administration ou, selon le cas, l'Administrateur Unique, a encore le droit de créer des succursales, bureaux, centres administratifs et agences en tous lieux appropriés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

2.3 Lorsque le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, selon le cas, estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire, de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales.

2.4 Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, malgré le transfert temporaire de son siège social, qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée de la Société. La Société est constituée pour une période indéterminée.

Art. 4. Objet Social.

4.1 La Société peut procéder à (i) l'acquisition, la détention et la cession, sous quelque forme que ce soit et par tous moyens, par voie directe ou indirecte, de participations, droits, intérêts et engagements dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, (ii) l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs ou instruments financiers de toutes espèces, de créances, remboursements ou prêts ou toute autre facilité de crédit, ainsi que des contrats portant sur les titres précités ou y relatifs et (iii) la possession, l'administration, le développement et la gestion d'un portefeuille d'actifs (composé notamment d'actifs tels que ceux définis dans les paragraphes (i) et (ii) ci-dessus).

4.2 La Société peut exercer son objet soit à Luxembourg soit à l'étranger.

4.3 La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut être partie à tout type de contrat de prêt et elle peut procéder à l'émission de titres de créance, d'obligations, de certificats, d'actions, de parts bénéficiaires, de warrants et d'actions, y compris sous un ou plusieurs programmes d'émissions. La Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations seulement à ses filiales ou à des sociétés affiliées.

4.4 La Société peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, de sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

4.5 La Société peut, de manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

4.6 Les descriptions ci-dessus doivent être comprises dans leurs sens le plus large et leur énumération n'est pas limitative. L'objet social couvre toutes les opérations auxquelles la Société participe et tous les contrats passés pas la Société, dans la mesure où ils restent compatibles avec l'objet social ci-avant explicité.

4.7 D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large.

4.8 La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

Art. 5. Capital Social.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à la somme de 31.000 EUR (trente et un mille Euro), représenté par 3.100.000 (trois millions cent mille) actions ayant une valeur nominale de 0,01 EUR (un centime d'Euro) chacune.

5.2 Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des Statuts, tel que prescrit à l'article 11 ci-après.

5.3 Le capital autorisé de la Société est fixé à 300.000.000 EUR (trois cent millions d'Euro) divisé en 30.000.000.000 (trente milliards d'actions) d'une valeur nominale de 0,01 EUR (un centime d'Euro) chacune.

5.4 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique est autorisé pendant une période expirant 5 (cinq) ans après la publication l'acte de constitution de la Société au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, d'augmenter le capital social dans la limite du montant du capital autorisé, incluant de manière non-exhaustive l'émission d'actions, obligations ou options que la Société ou une de ses filiales accorderaient à des employés clefs ou à des personnes travaillant pour la Société ou une de ses filiales, dans les mêmes limites et conformément à tout plan de stock-option ou plan d'encouragement devant être autorisé par le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique.

5.5 Un tel montant de capital augmenté peut être souscrit et émis contre un paiement en numéraire ou en apport en nature en observant les règles légales applicables ou l'allocation des réserves disponibles et les réserves comptables qui peuvent être allouées au capital social, dans chaque cas avec ou sans prime d'émission comme le détermine à tout moment le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique.

5.6 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique ont le droit de limiter ou supprimer le droit préférentiel de souscription donné à chaque actionnaire au prorata de sa participation lorsque le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique augmente le capital social.

5.7 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique peut déléguer à tout administrateur ou préposé de la Société ou tout autre personne dûment autorisée, les devoirs d'accepter les souscriptions et de recevoir paiement pour les actions représentant une partie ou la totalité du montant de capital augmenté.

5.8 Chaque fois que le Conseil d'Administration agira pour rendre effective l'augmentation de capital autorisé, l'article 5.1 des Statuts sera modifié de façon à refléter le résultat d'une telle action et le Conseil d'Administration nommera et autorisera toute personne à prendre toutes les actions nécessaires à l'obtention de l'exécution et la publication d'un tel amendement.

5.9 L'Assemblée Générale, le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique selon le cas, a le droit de refuser la souscription des nouvelles actions par des personnes physiques ou morales, si ces personnes ont un droit préférentiel de souscription ou pas, si comme résultat d'une telle souscription:

- 50% (cinquante pourcent) ou plus du capital social de la Société deviendra détenu, contrôlé ou possédé directement ou indirectement par des personnes physiques ou morales résidentes fiscalement en Norvège, ou alternativement connectées à une activité d'affaires norvégienne;

- 50% (cinquante pourcent) ou plus du capital social de la Société deviendra détenu, contrôlé ou possédé directement ou indirectement par des personnes physiques ou morales résidentes fiscalement aux Etats-Unis d'Amérique, ou alternativement connectées à une activité d'affaires des Etats-Unis d'Amérique;

Art. 6. Actions.

6.1 Les actions sont nominatives et resteront nominatives.

6.2 Un registre de(s) actionnaire(s) est tenu au siège social de la Société où il peut être consulté par tout actionnaire. Ce registre contient le nom de tout actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient, le montant libéré pour chacune de ces actions, ainsi que la mention des transferts des actions et les dates de ces transferts. La propriété des actions est établie par inscription dans ledit registre.

6.3 Des certificats constatant les inscriptions dans le registre des actionnaires peuvent être émis aux actionnaires et ces certificats, s'ils sont émis, seront signés par le président du Conseil d'Administration ou par deux autres membres du Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, selon le cas.

6.4 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Dans le cas où une action viendrait à appartenir à plusieurs personnes, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous droits y attachés jusqu'au moment où une personne aura été désignée comme propriétaire unique vis-à-vis de la Société. La même règle sera appliquée en cas de conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un créancier gagiste et son débiteur.

6.5 La Société peut racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

Art. 7. Transfert des Actions.

7.1 Les actions sont librement transférables. Cependant, tout transfert d'actions, pour quelque raison et nature que ce soit, à des personnes physiques ou morales résidentes fiscalement en Norvège ou aux Etats-Unis d'Amérique, ou, alternativement, connecté à une activité d'affaires norvégienne ou des Etats-Unis d'Amérique, sera seulement effectif à condition que (i) le cédant ait donné une notice préalable du transfert proposé au Conseil d'Administration ou à l'Administrateur Unique et (ii) le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique ait confirmé que 50% (cinquante pourcent) ou plus du capital social de la Société ne sera pas détenu, contrôlé ou possédé directement ou indirectement par des personnes physiques ou morales résidentes pour des raisons fiscales en Norvège ou aux Etats-Unis d'Amérique ou, alternativement, connectée à une activité d'affaires norvégienne ou des Etats-Unis d'Amérique, en conséquence de ce transfert.

7.2 Sous réserve des restrictions établies au paragraphe ci-dessus, le transfert des actions peut être effectué par une déclaration écrite de transfert entrée au registre des actionnaires de la Société, une telle déclaration de transfert devant être signée par le cédant et le cédé ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet ou, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

7.3 La Société peut également accepter comme preuve de transfert d'actions d'autres instruments de transfert, dans lequel les consentements du cédant et du cessionnaire sont établis, et jugés suffisants par la Société.

Art. 8. Offre obligatoire.

8.1 Offre obligatoire en lien avec l'acquisition d'actions

8.1.1 Toute personne qui par une Acquisition devient le propriétaire d'actions représentant plus d'un tiers (1/3) des droits de vote dans la Société est obligé de faire une offre d'acquisition des actions restantes de la Société. Cette offre obligatoire cesse de s'appliquer si la vente est faite conformément aux articles 8.7, cf. article 8.9.

8.1.2 Les opérations suivantes sont considérées comme des «Acquisitions» en vertu de l'article 8.1.1 ci-dessus:

8.1.2.1 acquisition d'actions ou de tout autre instrument financier, valeur mobilière ou tout autre droit représentant ou donnant accès, directement ou indirectement, immédiatement ou à une date future, à une action de, ou un intérêt dans le capital social et les droits de vote dans la Société;

8.1.2.2 acquisition d'actions représentant plus de cinquante pourcent (50%) des votes dans une société dont l'activité principale consiste dans la détention des actions de la Société;

8.1.2.3 acquisition d'un droit de propriété dans une société en commandite qui détient des actions dans la Société lorsque les associés sont exclusivement des «Proches Associés» tels que définis dans l'article 8.4.3;

8.1.2.4 acquisition d'un droit similaire de propriété dans une société étrangère dont la forme est celle d'une organisation commerciale équivalente à celles mentionnées dans les paragraphes 8.1.2.1 et 8.1.2.2, ainsi que dans toutes entreprises étrangères.

8.1.3 L'article 8.4 s'applique corrélativement dans le cas d'Acquisitions par des Proches Associés tels que mentionnés dans l'article 8.1.2 aux paragraphes 8.1.2.1 et 8.1.2.3.

8.1.4 Le paragraphe 8.1.1 s'applique corrélativement dans le cas d'une Acquisition par quelqu'un avec lequel l'acquéreur est «amalgamé» en application de l'article 8.4, lorsque l'acquéreur seule ou ensemble avec un ou plusieurs Proches Associés dépasse le seuil de déclenchement de l'offre obligatoire en raison de l'Acquisition.

8.2 Exceptions pour certains types d'acquisitions

8.2.1 Aucune offre obligatoire n'est applicable en vertu de l'article 8.1 ou de l'article 8.5 dans les cas d'acquisition prenant la forme de:

8.2.1.1 Héritage ou don;

8.2.1.2 Paiement relatif à un jugement rendu par un Tribunal dans le cadre de l'administration d'un patrimoine;

8.2.1.3 Fusion ou scission d'une société à responsabilité limitée ou d'une société anonyme.

8.3 Organe compétent

L'organe compétent pour veiller au respect des stipulations sur l'offre d'achat obligatoire contenues dans cet article 8 est l'Administrateur Unique ou le Conseil.

8.4 Amalgame

8.4.1 En vertu de ces règles d'offre obligatoire, les actions détenues ou acquises par un Proche Associé d'un actionnaire tel que défini dans le paragraphe 8.4.3 sont considérées comme équivalentes aux actions détenues par l'actionnaire. Les règles relatives à l'offre obligatoire sont applicables indépendamment du fait que l'Acquisition est entreprise par l'actionnaire lui-même ou par un Proche Associé de l'actionnaire tel que défini dans l'article 8.4.3. Lors de l'appréciation du point de savoir si la mise en oeuvre de l'obligation répétée est déclenchée, les offres précédemment faites par le Proches Associés tels que définis à l'article 8.4.3 sont considérées comme équivalente aux offres précédemment faites par un acquéreur.

8.4.2 L'Administrateur Unique ou le Conseil décide si l'amalgame doit être effectué en application de l'article 8.4.1 et communiquer sa décision au participants du groupe ainsi amalgamé.

8.4.3 Proche Associé signifie:

8.4.3.1 L'épouse ou la personne avec laquelle l'actionnaire cohabite dans une relation semblable ou proche du mariage;

8.4.3.2 Les enfants mineurs de l'actionnaire ainsi que les enfants mineurs de la personne décrite au paragraphe 8.4.3.1 avec qui l'actionnaire cohabite;

8.4.3.3 Une entreprise au sein du même groupe que celui dont fait partie l'actionnaire;

8.4.3.4 Une entreprise dans laquelle l'actionnaire lui-même ou une personne telle que mentionnée dans les paragraphes 8.4.3.1, 8.4.3.2 ou 8.4.3.5 exerce un contrôle par la détention d'au moins 50% des droits de vote;

8.4.3.5 Une personne avec laquelle l'actionnaire doit être présumée agir de concert dans l'exercice des droits naissant au profit du propriétaire d'un instrument financier, même dans les cas où une offre est empêchée ou non-réalisable.

8.5 Application répétée des règles relatives à l'offre obligatoire et aux acquisitions subséquentes

8.5.1 L'actionnaire détenant des actions représentant plus d'un tiers (1/3) des droits de vote dans la Société est obligé de faire une offre d'achat relative aux actions restantes de la Société (obligation d'offre répétée) lorsque cet actionnaire, par le biais d'une Acquisition devient propriétaire d'actions représentant quarante pourcent (40%) des droits de vote dans la Société. Cette première phrase s'applique corrélativement lorsque l'actionnaire, du fait d'une Acquisition détient

cinquante pourcent (50%) ou plus des droits de vote dans la Société. La première et la seconde phrase ne s'appliquent pas lorsque l'Acquisition est relative au lancement d'une offre mentionnée dans l'article 8.1.

8.5.2 Un actionnaire dépassant un seuil de déclenchement d'une offre obligatoire tel que mentionné dans l'article 8.1 ou l'article 8.5.1 de façon à ne pas déclencher l'offre obligatoire, et par conséquent qui n'a pas fait d'offre obligatoire, est obligé à chaque Acquisition subséquente qui augmente sa proportion de droits de vote, de faire une offre d'achat des actions restantes dans la Société.

8.5.3 L'offre obligatoire en vertu des paragraphes 8.5.1 et 8.5.2 ne s'applique toutefois pas lorsqu'il est disposé des actions conformément à l'article 8.6, c.f. article 8.7.

8.6 Approbation de l'Acquisition d'actions

Si l'Administrateur Unique ou le Conseil n'a pas pris position conformément aux articles 7.1 et 8.7 quant à un transfert d'action envisagé, l'Administrateur Unique ou le Conseil sera réputé avoir donné son accord s'il n'est pas statué sur la question dans les trois semaines de la réception par la Société de la notification d'une Acquisition.

8.7 Notification

8.7.1 Préalablement à l'entrée en vigueur d'un contrat d'Acquisition déclenchant une offre obligatoire en vertu des articles 8.1 à 8.5, la personne qui sera sujette à cette obligation doit sans délai procéder à la notification de l'Administrateur Unique ou du Conseil. La notification doit indiquer si une offre sera faite pour procéder à l'achat des actions restantes de la Société ou si la vente aura lieu conformément à l'article 8.8. L'Administrateur Unique ou le Conseil mettra la notification à disposition des actionnaires.

8.7.2 la personne sujette à l'offre obligatoire et la Société doivent informer leur(s) employé(s) (le cas échéant) immédiatement après que la notification ait été rendue publique.

8.7.3 S'il n'est pas procédé à la notification conformément à l'article 8.7.1, ou si l'offre obligatoire est autrement contestée, l'Administrateur Unique ou le Conseil prendra une décision quant aux questions soulevées.

8.7.4 La notification de la vente peut être changée en notification d'offre pour autant que l'offre soit faite dans le délai mentionné dans l'article 8.9.1.

8.7.5 Une Acquisition déclenchant une offre obligatoire en vertu de l'article 8.1 ou 8.5 ne sera pas effective et reconnue par la Société si elle est faite en contravention avec les stipulations de cet article 8.

8.7.6 Jusqu'à ce qu'une offre ou une vente soit faite dans le respect des stipulations de cet article 8, aucun autre droit (y inclus le droit de vote) dans la Société ne pourra être exercé quant à la portion des actions qui excède le seuil de déclenchement de l'offre obligatoire sauf en ce qui concerne le droit de recevoir paiement des dividendes attribués aux actionnaires ou pour exercer le droit préférentiel de souscription dans le cadre d'une augmentation de capital.

8.8 Vente d'actions

8.8.1 La vente d'actions dans le respect de l'obligation de notification ou de décision ainsi qu'il est mentionné à l'article 8.7 doit avoir lieu dans un délai de quatre semaines après la date à laquelle a été notifiée l'offre obligatoire à l'Administrateur Unique ou au Conseil.

8.8.2 Une telle vente doit englober la portion d'actions qui excède le seuil mentionné à l'article 8.1. Dans l'hypothèse d'une offre obligatoire effectuée en vertu de l'article 8.5, la vente peut être limitée aux actions acquises du fait d'Acquisitions subséquentes.

8.9 L'offre

8.9.1 L'offre sera faite sans délai indu et au plus tard quatre semaines après que l'offre obligatoire ait été notifiée à l'Administrateur Unique ou au Conseil.

8.9.2 L'offre devra englober toutes les actions de la Société, y incluses les actions avec un droit de vote restreint ou sans droit de vote.

8.9.3 Une offre ne peut être soumise à condition.

8.9.4 Le prix de l'offre doit être au moins aussi haut que le prix le plus élevé payé par l'offrant ou accepté durant les six mois précédant le déclenchement de l'offre obligatoire. S'il est évident que le prix de marché au moment du déclenchement de l'offre obligatoire est supérieur au prix mentionné dans la phrase précédente, le prix de l'offre doit être au moins aussi élevé que le prix de marché.

8.9.5 Si l'offrant, après le déclenchement de l'offre obligatoire et avant l'expiration de la période d'offre a payé ou consenti un prix supérieur au prix de l'offre, une nouvelle offre sera présumée avoir été faite avec un prix d'offre équivalent au paiement ou prix le plus élevé. Les stipulations de l'article 8.11.2 s'appliquent corrélativement à la nouvelle offre.

8.9.6 Le règlement en vertu des termes de l'offre doit être en espèce. Une offre peut toutefois offrir aux actionnaires le droit d'accepter une alternative aux espèces.

8.9.7 Le règlement doit être garanti par une institution financière autorisée à donner de telles garanties en Norvège.

8.9.8 Le règlement doit avoir lieu le plus rapidement possible et au plus tard quatorze (14) jours après l'expiration de la durée de l'offre.

8.9.9 L'offrant doit traiter les actionnaires de manière identique lorsqu'il fait son offre.

8.10 Durée de l'offre

L'offre doit indiquer une durée à la possibilité offerte aux actionnaires d'accepter l'offre (la durée de l'offre). La durée ne peut pas être plus courte que quatre semaines et pas plus longue que six semaines.

8.11 Nouvelle offre

8.11.1 L'offrant peut procéder à une nouvelle offre avant l'expiration de la durée de l'offre, pourvu que la nouvelle offre soit approuvée par l'Administrateur Unique ou par le Conseil. Les actionnaires de la Société ont le droit de choisir entre les offres.

8.11.2 Si une nouvelle offre est faite, la durée de l'offre sera étendue afin qu'il reste au moins deux semaines jusqu'à l'expiration de cette durée.

8.12 Contenu obligatoire du document d'offre

8.12.1 Toute personne sujette à une offre obligatoire doit rédiger un document d'offre décrivant l'offre et donnant une information correcte et complète des éléments d'importance pour évaluer l'offre.

8.12.2 L'offre doit expressément mentionner:

8.12.2.1 Le nom, l'adresse de l'offrant ainsi le type d'organisation et le numéro de l'organisation de l'offrant lorsque celui-ci est une entreprise;

8.12.2.2 Les informations sur les actions et classes d'actions impliquées;

8.12.2.3 Les informations relatives au Proches Associés tels que définis dans l'article 8.4, y incluant les bases de l'amalgame ainsi que tout pacte d'actionnaires;

8.12.2.4 Tous les droits relatifs aux actions, obligations convertibles ou autre instrument donnant droit à son porteur un droit de recevoir de nouvelles actions dans la Société, détenus par l'offrant ou toute personne mentionnée dans l'article 8.4;

8.12.2.5 Le prix de l'offre et la méthode utilisée pour établir ce prix, le délai de paiement et le mode de paiement, ainsi que les garanties fournies pour l'exécution des obligations de l'offrant;

8.12.2.6 Les principes sous jacents de l'évaluation des actifs offert en paiement, y inclus les informations relatives aux facteurs auxquels il doit être donné de l'importance lors d'une prise de décision relative à la souscription ou à l'acquisition de valeurs mobilières;

8.12.2.7 la durée fixée pour l'acceptation de l'offre et la forme selon laquelle l'acceptation doit être déposée;

8.12.2.8 le mode de financement de l'acquisition;

8.12.2.9 les avantages spéciaux accordés par contrat aux membres de l'organe de gestion de la Société avant que l'offre n'ait été faite;

8.12.2.10 les contacts établis par l'offrant avec l'organe de gestion de la Société avant que l'offre ne soit lancée;

8.12.2.11 le but de la prise de contrôle de la Société et les objectifs pour les opérations futures;

8.12.2.12 les réorganisations etc., de la Société et du groupe auquel elle appartient;

8.12.2.13 que impact la réalisation de l'offre aura pour les employés, y incluant les conséquences légales, financières et les conséquences sur l'emploi, ainsi que les conséquences légales et fiscales découlant de l'offre;

8.12.2.14 la proportion la plus petite et la plus large du capital social que l'offrant s'engage à acquérir;

8.12.2.15 les informations relatives au choix de la loi et de la juridiction compétente pour tout litige qui pourrait naître à l'occasion de contrats conclus entre l'offrant et les actionnaires.

8.12.3 le document d'offre doit être signé par l'offrant.

8.13 Approbation et caractère public de l'offre

8.13.1 L'offre et le document d'offre doit être préalablement approuvé par l'autorité de surveillance compétente de la juridiction où l'offre est faite ou rendue publique dans la mesure où les lois applicables requièrent une telle approbation.

8.13.2 Après que l'offre ait été approuvée, la partie sujette à l'offre obligatoire doit faire connaître l'offre à tous les actionnaires avec ses détails. La Société est obligée de faciliter cette information.

8.13.3 Après que l'offre ait été approuvée, la partie sujette à l'offre obligatoire et la Société doivent faire connaître l'offre à leur(s) employé(s).

8.14 Déclaration de la Société en lien avec l'offre

8.14.1 Lorsqu'une offre est faite en vertu des stipulations de cet article 8, l'Administrateur Unique ou le Conseil doit faire une déclaration publique indiquant sa prise de position quant à l'offre et les raisons sur lesquelles est basée cette déclaration, y incluant son avis sur les effets de la mise en oeuvre de l'offre eu égard à l'intérêt de la Société, et sur la stratégie de l'offrant eu égard à la Société ainsi que quant aux conséquences probables de l'offre sur l'emploi et la situation géographique des lieux de commercer de la Société. Si l'Administrateur Unique ou le Conseil se considère dans l'incapacité de faire une recommandation aux actionnaires sur la question de savoir s'ils doivent ou non accepter l'offre, cela doit être justifié. Il devra également être fourni des informations sur l'avis des membres du Conseil en exercice ainsi que des membres du Conseil également actionnaires, en leur qualité d'actionnaires. Si l'Administrateur Unique ou le Conseil reçoit en temps utile un avis séparé de la part des employés sur les effets de l'offre sur l'emploi, cet avis sera annexé à la déclaration.

8.14.2 La déclaration devra être disponible au moins une semaine avant la date d'expiration de l'offre.

8.14.3 La déclaration sera envoyée à l'autorité de surveillance si tel doit être fait, et devra être portée à la connaissance des actionnaires et des employés.

8.14.4 Lorsqu'une offre est faite par une personne membre du Conseil, ou que l'offre a été faite de concert avec le Conseil, les membres indépendants du Conseil décident qui devra émettre la déclaration mentionnée à l'article 8.14.1 au nom de la Société.

8.15 Restrictions à la liberté d'action de la Société

8.15.1 Après que la Société ait été informée qu'une offre sera faite conformément à l'article 8.1 ou à l'article 8.5 et jusqu'à ce que la durée de l'offre ait expiré et que le résultat soit connu, l'Administrateur Unique ou le Conseil ne peut pas prendre de décisions relatives:

8.15.1.1 à l'émission d'actions ou d'autres instruments financiers par la Société ou de l'une quelconque de ses filiales;

8.15.1.2 à la fusion de la Société ou de l'une quelconque de ses filiales;

8.15.1.3 à la vente ou l'achat relatives à des secteurs d'activités d'importance de la Société ou de l'une quelconque de ses filiales, ou toutes autres dispositions significatives relatives à son activité de part leur nature ou leur objets;

8.15.1.4 acquisition ou vente d'actions de la Société.

8.15.1 Cet article ne s'applique pas aux dispositions qui font partie des décisions normales dans le cadre de l'activité de la Société, ou lorsque l'Assemblée Générale a autorisé l'Administrateur Unique ou le Conseil de procéder à de telles dispositions dans l'optique de prises de contrôle.

8.16 Divulgateion publique du résultat de l'offre

L'offrant doit rendre publique sans délai les résultats de toute offre faite.

8.17 Exercice des droits d'actionnaire en cas d'omission d'une offre obligatoire

Les actionnaires qui omettent de procéder à une offre conformément aux articles 8.1 ou 8.5 ne peuvent, pendant la durée de l'offre obligatoire, faire exercice de leurs droits au sein de la Société, sauf en ce qui concerne le droit de recevoir paiement des dividendes attribués aux actionnaires ou pour exercer le droit préférentiel de souscription dans le cadre d'une augmentation de capital, sans l'accord de la majorité des autres actionnaires.

8.18 Transfert obligatoire d'actions en lien avec une offre obligatoire

8.18.1 Lorsque l'offrant, après une offre obligatoire a acquis plus des neuf-dixième des droits de vote dans la Société et qu'une proportion identique de votes peut être atteinte à une assemblée générale, l'offrant peut décider de forcer le transfert des actions restantes. Corrélativement, les actionnaires restant sont en droit de demander à ce que l'offrant acquière leurs actions.

8.18.1 Dans l'hypothèse d'un transfert forcé, un tel transfert doit avoir lieu dans les trois mois après l'expiration de la durée de l'offre conformément à l'article 8.10, le prix de rachat étant fixé sur la base du prix de l'offre à moins qu'un autre prix soit choisi en raisons de critères particuliers.

8.19 Fin d'application de ces règles

8.19.1 L'article 8 est un choix volontaire d'appliquer des règles statutaires d'offres obligatoires aux Acquisitions, lesquelles ne rentrent pas dans le champ d'application de la loi Luxembourgeoise du 22 mai 2006 relative aux offres publiques d'acquisitions.

8.19.2 L'article 8 cessera automatiquement de produire ses effets si la Société devient sujette aux dispositions impératives relatives aux offres publiques d'acquisition du fait de l'admission de la Société à la cotation sur un marché boursier ou sur un marché régulé.

Art. 9. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires de la Société.

9.1 Aussi longtemps que la Société n'a qu'un actionnaire, l'Actionnaire Unique exerce tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires (l'«Assemblée Générale»). Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale est une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Actionnaire Unique tant que la Société n'a qu'un actionnaire unique. Les décisions prises par l'Actionnaire Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

9.2 En cas de pluralité d'actionnaires, toute Assemblée Générale régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 10. Assemblée Générale annuelle des actionnaires - Autres Assemblées Générales.

10.1 L'Assemblée Générale annuelle se tient, conformément à la loi luxembourgeoise, à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège social indiqué dans la notice de convocation de l'assemblée, le troisième jeudi de juin de chaque année à 14.00 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

10.2 L'Assemblée Générale annuelle peut se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

10.3 Les autres Assemblées Générales annuelles pourront se tenir aux lieu et heure spécifiés dans les notices de convocation.

10.4 Tout actionnaire de la Société peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion peut entendre les autres participants et leur parler, (iii) la réunion est retransmise en direct et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer, la participation à une réunion par un tel moyen de communication équivalant à une participation en personne à la réunion.

Art. 11. Délais de convocation, Quorum, Avis de convocation, Procurations et Vote.

11.1 Les délais de convocation et quorum requis par la loi sont applicables aux notices de convocation et à la conduite des Assemblées Générales, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

11.2 Une Assemblée Générale peut être convoquée par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique, selon le cas, ou par le commissaire aux comptes. Ils sont obligés de la convoquer de façon qu'elle soit tenue dans le délai d'un mois, lorsque des actionnaires représentant le dixième du capital social les en requièrent par une demande écrite, indiquant l'ordre du jour. Un ou plusieurs actionnaires représentant au moins un dixième du capital social peuvent demander l'inscription d'un ou de plusieurs points à l'ordre du jour de toute Assemblée Générale. Cette demande doit être adressée à la Société au moins 5 (cinq) jours au moins avant la tenue de l'Assemblée Générale en question.

11.3 Toutes les actions étant nominatives, les convocations seront faites uniquement par lettres recommandées et seront envoyées au moins huit jours avant chaque réunion.

11.4 Chaque action donne droit à une voix.

11.5 Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

11.6 Si tous les actionnaires de la Société sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et considèrent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de la réunion, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

11.7 Les procès-verbaux des réunions de l'Assemblée Générale seront signés par les membres du bureau de l'Assemblée Générale et par tout actionnaire qui exprime le souhait de signer.

11.8 Cependant, si les décisions de l'Assemblée Générale doivent être certifiées, des copies ou extraits à utiliser devant un tribunal ou autre part doivent être signés par le président du Conseil d'Administration.

Art. 12. Administration de la Société.

12.1 Tant que la Société n'a qu'un Actionnaire Unique, la Société peut être administrée par un Administrateur Unique qui n'a pas besoin d'être actionnaire de la Société. Si la Société a plus d'un actionnaire, la Société est administrée par un Conseil d'Administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne sont pas nécessairement actionnaires de la Société.

12.2 Le(s) administrateur(s) est/sont élu(s) par l'Assemblée Générale. Un administrateur peut être révoqué sans motif (ad nutum) et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'Assemblée Générale.

12.3 Un administrateur ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; En tant que mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 13. Réunions du Conseil d'Administration.

13.1 Le Conseil d'Administration doit nommer un président (le Président) parmi ses membres, qui cas d'égalité des voix, n'aura pas de voix prépondérante et peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des décisions de l'Assemblée Générale ou de l'Actionnaire Unique. Le Président préside toutes les réunions du Conseil d'Administration. En son absence, les autres membres du Conseil d'Administration nommeront un président pro tempore qui présidera la réunion en question, par un vote à la majorité simple des administrateurs présents ou représentés à la réunion en question.

13.2 Les réunions du Conseil d'Administration sont convoquées par tout administrateur au lieu indiqué dans la notice de convocation.

13.3 Notice écrite de toute réunion du Conseil d'Administration est donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés brièvement dans la notice de convocation.

13.4 La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion du Conseil d'Administration et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque administrateur de la Société donné par écrit soit en original, par courrier, courrier électronique ou par télécopie.

13.5 Aucune convocation spéciale ne sera requise pour une réunion du Conseil d'Administration se tenant aux lieux et place prévus dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

13.6 Tout administrateur peut se faire représenter au Conseil d'Administration en désignant par écrit soit en original, par courrier, courrier électronique, ou par télécopie, un autre administrateur comme son mandataire.

13.7 Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et/ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée. Un administrateur peut représenter plus d'un autre administrateur. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés.

13.8 Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion peut entendre les autres participants et leur parler (iii) la réunion est retransmise en direct et (iv) les membres du Conseil d'Administration peuvent valablement délibérer, et la participation à une réunion du Conseil d'Administration par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle réunion. Une réunion se tenant de cette façon sera considérée comme étant tenue à Luxembourg.

13.9 Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés, manuellement ou électroniquement par une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, par chaque membre du Conseil d'Administration. La date d'une telle décision est la date de la dernière signature.

13.10 Les délibérations du Conseil d'Administration sont transcrites dans un procès-verbal, qui est signé par le président ou par deux administrateurs. Toute copie ou extrait de ce procès-verbal devra être signé par le président ou par tout administrateur autorisé pour cela.

Art. 14. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, selon le cas, est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, selon le cas.

Art. 15. Délégation de pouvoirs.

15.1 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, selon le cas, peut nommer un délégué à la gestion journalière, actionnaire ou non, membre du Conseil d'Administration ou non, qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.

15.2 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, selon le cas, peut nommer une personne, actionnaire ou non, administrateur ou non, en qualité de représentant permanent de toute entité dans laquelle la Société est nommée membre du Conseil d'Administration. Ce représentant permanent agira de son propre chef, mais au nom et pour le compte de la Société et engagera la Société en sa qualité de membre du conseil d'administration d'une telle entité.

15.3 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, selon le cas, est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société. Le Conseil d'Administration déterminera les pouvoirs, devoirs et rémunérations (le cas échéant) de son/ses agent(s), la durée de la période de représentation et toutes autres conditions de son/leur mandat.

Art. 16. Signatures autorisées.

16.1 La Société est engagée, en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe de deux administrateurs de la Société, ou (ii) la signature de l'Administrateur Unique en présence d'un Administrateur Unique.

16.2 La Société est par ailleurs engagée par l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

16.3 Dans les limites de la gestion journalière, la Société sera engagée par la seule signature, selon le cas, de la personne nommée à cet effet conformément à l'article 15.1 ci-dessus.

Art. 17. Réviseur(s) d'entreprises.

17.1 Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes ou, dans le cas où cela est requis par la loi, un réviseur d'entreprises indépendants. Le ou les réviseurs d'entreprises sont nommés pour une durée n'excédant pas six années et sont susceptibles d'être renommés.

17.2 Le(s) réviseur(s) d'entreprise est/sont nommés par l'Assemblée Générale qui déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat. Le ou les réviseur(s) d'entreprises peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires de la Société sans justification (ad nutum).

Art. 18. Exercice social. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 19. Comptes annuels.

19.1 Chaque année, à la fin de l'année sociale, le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, selon le cas, dressera les comptes annuels de la Société dans la forme requise par la loi.

19.2 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, selon le cas, soumettra au plus tard un mois avant l'Assemblée Générale annuelle ordinaire le bilan et le compte de profits et pertes ensemble avec leur rapport et les documents afférents tels que prescrits par la loi, à l'examen du/des réviseurs d'entreprise.

19.3 Dans le cas où les seuils de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 sur le registre de commerce et des sociétés sont atteints, la Société devra faire auditer ses comptes annuels par un ou plusieurs auditeur(s) qualifié(s) (réviseurs d'entreprises) nommés par l'Assemblée Générale ou l'Actionnaire Unique parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises.

Art. 20. Affectation des bénéfices.

20.1 Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui sont affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5 des Statuts et deviendra obligatoire à nouveau si la réserve légale descend en dessous de ce seuil de dix pour cent).

20.2 L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société et dans les limites de la loi.

20.3 Le Conseil d'Administration peut décider de payer des acomptes sur dividende sous les conditions et dans les limites fixées par la loi.

Art. 21. Dissolution et Liquidation. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 11 ci-dessus. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateur(s).

Art. 22. Droit applicable. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les Statuts seront tranchées en application de la loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2010.

La première Assemblée Générale annuelle se tiendra en 2011.

Souscription

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les comparants déclarent souscrire aux 3.100.000 (trois millions cent mille) actions, représentant la totalité du capital social de la Société et les avoir entièrement payées au moyen d'une contribution en numéraire telle qu'il suit:

Robert William "Bill" Rose, précité:	930.000 actions, avec une prime d'émission de 111.600 euros;
Steven Andrew Manz, précité:	542.500 actions, avec une prime d'émission de 65.100 euros;
Michael Fletcher Pope, précité:	542.500 actions, avec une prime d'émission de 65.100 euros;
Michael Francis David Cadigan, précité:	542.500 actions, avec une prime d'émission de 65.100 euros;
Anirudha Gandadhar Pangarkar, précité:	<u>542.500 actions, avec une prime d'émission de 65.100 euros.</u>
Total:	3.100.000 actions.

Les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées de sorte que la somme de quatre cent trois mille euros (EUR 403.000) se trouve dès à présent à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire, qui le constate expressément. Le notaire signant cet acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi de 1915 (telle que modifiée) et en constate expressément l'accomplissement. Il confirme en outre que ces Statuts sont conformes aux dispositions de l'article 27 de la Loi de 1915 (telle que modifiée).

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont estimés approximativement à la somme de deux mille deux cents euros (€ 2.200,-).

Résolutions de l'actionnaire unique

Les comparants susnommés, représentant l'intégralité du capital social souscrit, ont pris les résolutions suivantes:

1. le nombre d'administrateurs est fixé à trois;

2. les personnes suivantes sont nommées en tant qu'administrateurs:

- M. Robert William «Bill» Rose, administrateur de société, dont l'adresse professionnelle est à 11011 Richmond Avenue, Suite 225 Houston, Texas, Etats-Unis d'Amérique;

- M. Steven Andrew Manz, administrateur de société, dont l'adresse professionnelle est à 11011 Richmond Avenue, Suite 225 Houston, Texas, Etats-Unis d'Amérique; et

- M. Robert Quinn, administrateur de société, dont l'adresse professionnelle est à 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.

3. PricewaterhouseCoopers Luxembourg, établi à 400 route d'Esch, L-1014 Luxembourg est nommé en tant que commissaire aux comptes de la Société;

4. le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle de l'année 2015; et

5. le siège social de la société est fixé au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Esch/Alzette.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 02 juin 2010. Relation: EAC/2010/6463. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2010077096/1059.

(100088916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2010.

Kronospan Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 110.195.900,00.

Siège social: L-4902 Sanem, Z.I. Gadderscheier.

R.C.S. Luxembourg B 116.516.

Les comptes annuels au 30 septembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010069972/11.

(100082393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2010.

Kalippo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 123.004.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010069973/13.

(100082400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2010.

Kent International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 70.168.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010069974/12.

(100082404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2010.

Krateos S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 66, boulevard Napoléon 1er.
R.C.S. Luxembourg B 121.995.

Le bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L-2210 Luxembourg, le 08 février 2010.

Signature

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2010069978/12.

(100082313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2010.

Kronospan Holdings, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 73.079.000,00.

Siège social: L-4902 Sanem, Parc d'Activité Pafewee.

R.C.S. Luxembourg B 62.594.

Der Bilanz vom 30. September 2009 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift.

Référence de publication: 2010069979/11.

(100082389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2010.

Kronospan Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4902 Sanem, Zone Industrielle Gadderscheier.

R.C.S. Luxembourg B 46.483.

Les comptes annuels au 30 septembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010069980/10.

(100082395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2010.

L'Amandier S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 28.840.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour L'Amandier S.A.

Matthijs Bogers

Administrateur

Référence de publication: 2010069981/12.

(100082412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2010.

Lambeth S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 128.171.

Constituée par-devant Me Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 11 mai 2007, acte publié au Mémorial C no 1427 du 11 juillet 2007, et modifiées en date du:

- 19 novembre 2007, acte publié au Mémorial C no 18 du 4 janvier 2008

- 19 décembre 2007, acte publié au Mémorial C no 437 du 20 février 2008

Le bilan au 31 Décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LAMBETH S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010069983/16.

(100082453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2010.

LUX-Investment Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 2, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 76.424.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG

Signatures

Référence de publication: 2010069997/11.

(100082416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2010.

Lux-Investment Partners SICAV-FIS S.C.A., Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 2, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 37.749.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG

Signatures

Référence de publication: 2010069984/12.

(100082415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2010.

Malawi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 66, boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 140.349.

Le bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L-2210 Luxembourg, le 09 février 2010.

Monsieur Fays Eric

Président du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2010070005/12.

(100082314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2010.

Margin of Safety Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 88.649.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010070007/10.

(100082436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2010.

Paul Bretz, architectes, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 133.252.

—
Extrait de la convention tenue au siège de la société, en date du 28 septembre 2009

La convention stipule que M. Paul Bretz, architecte, demeurant au 6, rue des Muguets L-2176 Luxembourg, cède à M. Markus Musch, architecte, demeurant au 29, rue Josef-Harnischstrasse D-54296 Trier, 20 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2010070030/13.

(100082347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2010.

Slavinvest Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 121.083.

—
Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010070051/10.

(100082411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2010.

Magnum Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 67.979.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010070004/10.

(100082558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2010.

MERIDIAM Infrastructure (SCA) SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 121.168.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010070015/11.

(100082439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2010.

Neutral Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 49.151.

—
Les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 juin 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010070022/11.

(100082385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2010.

Nurdos S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 66, boulevard Napoléon 1er.
R.C.S. Luxembourg B 127.420.

Le bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L-2210 Luxembourg, le 16 février 2010.

Signature

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2010070025/12.

(100082306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2010.

Post Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 108.591.

Le bilan au 31 décembre 2009 et les annexes, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg.

Pour la société

Signature

Le liquidateur

Référence de publication: 2010070031/13.

(100082316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2010.

Golden Café, Société à responsabilité limitée,

(anc. Bridget Deco S.à r.l.).

Siège social: L-4067 Esch-sur-Alzette, 29, rue du Commerce.
R.C.S. Luxembourg B 125.502.

L'an deux mil dix, le deux juin.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1.- Madame Brigitte LESTIENNE, décoratrice d'intérieurs, née à Mouscron (Belgique), le 17 décembre 1950, demeurant à F-06150 Cannes la Bocca, 12, avenue de la Roubine,

ici représentée par Maître Jean-Paul RIPPINGER, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-2240 Luxembourg, 15, rue Notre-Dame,

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 17 mai 2010;

2.- Madame Silvana ZEC, salariée, née à Slavonski Brod (Croatie), le 14 novembre 1971, demeurant à L-1128 Luxembourg, 29, Val Saint André;

3.- Monsieur Almir DEDIC, indépendant, né à Zvornik (Bosnie-Herzégovine), le 15 septembre 1978, demeurant à F-54560 Serrouville, 7C, rue de l'Eglise.

La procuration après avoir été signée "ne varietur" par les comparants, représentés ainsi qu'il a été dit, et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Les comparants, agissant ès-dites qualités, ont exposé au notaire instrumentant et l'ont requis d'acter ce qui suit:

I.- La comparante sub 1.- est la seule et unique associée de la société à responsabilité limitée "BRIDGET DECO, S.à r.l.", avec siège social à L-2240 Luxembourg, 15, rue Notre-Dame, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 22 mars 2007, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 977 du 25 mai 2007, ci-après la "Société",

immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 125.502.

II.- Le capital social est fixé à douze mille six cents euros (EUR 12.600.-) représenté par cent vingt-six (126) parts sociales de cent euros (EUR 100.-) chacune, intégralement libérées et appartenant à l'associée unique, Madame Brigitte LESTIENNE, prénommée.

III.- Ensuite, Madame Brigitte LESTIENNE, prénommée, par son représentant, déclare par les présentes céder et transporter, sous les garanties ordinaires de fait et de droit soixante-trois (63) parts sociales de la Société à Madame

Silvana ZEC, prénommée, qui accepte, moyennant le prix global de quatre mille cinq cents euros (EUR 4.500.-), somme que la cédante reconnaît avoir reçue de la cessionnaire dès avant la signature des présentes et en dehors la présence du notaire instrumentant, ce dont bonne et valable quittance.

IV.- Puis, Madame Brigitte LESTIENNE, prénommée, par son représentant, déclare par les présentes céder et transporter, sous les garanties ordinaires de fait et de droit soixante-trois (63) parts sociales de la Société à Monsieur Almir DEDIC, prénommé, qui accepte, moyennant le prix global de quatre mille cinq cents euros (EUR 4.500.-), somme que la cédante reconnaît avoir reçue du cessionnaire dès avant la signature des présentes et en dehors la présence du notaire instrumentant, ce dont bonne et valable quittance.

V.- Les cessionnaires se trouvent subrogés dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées à partir de ce jour.

Les cessionnaires participeront aux bénéfices à partir de ce jour.

Les cessionnaires déclarent parfaitement connaître les statuts et la situation financière de la Société et renoncent à toute garantie de la part de la cédante.

En outre, la cédante et les cessionnaires déclarent être les bénéficiaires réels de la présente transaction.

VI.- Ensuite, les associés Madame Silvana ZEC et Monsieur Almir DEDIC, prénommés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se considèrent comme dûment convoqués et à l'unanimité des voix ils prennent les résolutions suivantes:

Première résolution

Suite aux susdites cessions de parts sociales, les associés décident de modifier l'article 6 des statuts de la Société, pour lui donner la teneur suivante:

"Le capital social est fixé à la somme de douze mille six cents euros (EUR 12.600.-), représenté par cent vingt-six (126) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100.-) chacune.

Ces parts sociales appartiennent aux associés comme suit:

1.- à Madame Silvana ZEC, salariée, née à Slavonski Brod (Croatie), le 14 novembre 1971, demeurant à L-1128 Luxembourg, 29, Val Saint André, soixante-trois parts sociales,	63
2.- à Monsieur Almir DEDIC, indépendant, né à Zvornik (Bosnie-Herzégovine), le 15 septembre 1978, demeurant à F-54560 Serrouville, 7C, rue de l'Eglise, soixante-trois parts sociales,	63
Total: cent vingt-six parts sociales,	126

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées."

Deuxième résolution

Les associés décident de transférer le siège de la Société de L-2240 Luxembourg, 15, rue Notre-Dame à L-4067 Esch-sur-Alzette, 29, rue du Commerce et par conséquent de modifier le premier alinéa de l'article 3 comme suit:

"Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette."

Troisième résolution

Les associés décident de modifier l'objet social de la Société et de donner la teneur suivante à l'article 5 des statuts de la Société, qui se lira désormais comme suit:

"La société a pour objet l'exploitation d'un débit de boissons alcooliques et non alcooliques.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social."

Quatrième résolution

Les associés décident de modifier la dénomination de la Société en "GOLDEN CAFE" et de donner la teneur suivante à l'article 2 des statuts de la Société, qui se lira désormais comme suit:

"La société prend la dénomination de "GOLDEN CAFE"."

Cinquième résolution

Les associés acceptent la démission de Madame Brigitte LESTIENNE, préqualifiée, de sa fonction de gérante unique de la Société.

Décharge pure et simple de toutes choses relatives à sa fonction de gérante unique jusqu'à ce jour lui est accordée.

Sixième résolution

Les associés décident de nommer comme nouvelle gérante unique de la Société avec effet à partir de ce jour, pour une durée indéterminée:

- Madame Svjetlana ZEC, salariée, née à Banja Luka (Bosnie-Herzégovine), le 18 septembre 1962, demeurant à L-7513 Beringen, 100, rue Wenzel, ici présente et ce acceptant.

- La Société sera désormais valablement engagée par la signature individuelle de la gérante unique jusqu'à concurrence d'un montant de mille euros (EUR 1.000.-). Pour tout engagement supérieur de la société la co-signature d'un des deux associés est requise.

VII.- Madame Svjetlana ZEC, prénommée, agissant en sa qualité de gérante unique de la Société, déclare se tenir, au nom de la Société, les susdites cessions de parts sociales comme dûment signifiées.

VIII.- Les frais, rémunérations et charges en raison des présentes, estimés sans nul préjudice à la somme de mille cinq cents euros (EUR 1.500.-) sont à charge de la Société qui s'y oblige, tous les associés en étant solidairement tenus envers le notaire.

IX.- Les comparants élisent domicile au siège de la Société.

DONT ACTE, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg-Bonnevoie en l'Etude.

Et après lecture faite et interprétation donnée dans une langue d'eux connue aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le Notaire.

Signé: Jean-Paul RIPPINGER, Silvana ZEC, Almir DEDIC, Svjetlana ZEC, Tom METZLER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 4 juin 2010. Relation: LAC/2010/24841. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 10 juin 2010.

T. METZLER.

Référence de publication: 2010070609/102.

(100083231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2010.

Robeco Lux-O-Rente, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 47.779.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ROBECO LUX-O-RENTE

Société d'Investissement à Capital Variable

RBC Dexia Investor Services Bank S.A.

Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2010070045/14.

(100082464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2010.

**Solidarity Takafol S.A., Société Anonyme,
(anc. Takafol S.A.).**

Siège social: L-1525 Luxembourg, 3, rue Alexandre Fleming.

R.C.S. Luxembourg B 20.046.

Conseil d'Administration

L'assemblée générale annuelle des actionnaires du 31 mai 2010 a réélu administrateurs pour la durée d'une année et jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de 2011:

1) Monsieur Ashraf Bseisu, président du conseil d'administration, demeurant à A'Ali 746, Royaume de Bahrain, Villa 111, route 4615,

2) Monsieur Abdel Latif Sayed, administrateur, demeurant à L- 8265 Mamer, 59, rue F. Trausch,

3) Monsieur Muniswamy Venkatesan, administrateur, demeurant à Tashan 405, Royaume de Bahrain, Flat 12, Building 138,

4) Monsieur Youssef Al Kareh, administrateur, demeurant à Jurdab 729, Royaume de Bahrain, House 2096, Road 2957.

Réviseur d'Entreprise

La même assemblée générale annuelle des actionnaires a élu réviseur d'entreprise pour la durée d'une année et jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de 2011: KPMG, représentée par Madame Corinne Nicolet et Monsieur Emmanuel Dollé, 31, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Luxembourg, le 11 juin 2010.
Pour SOLIDARITY TAKAFOL S.A.
Lucy DUPONG
Par mandat

Référence de publication: 2010070551/26.

(100082559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2010.

Robeco Structured Finance Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 124.048.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ROBECO STRUCTURED FINANCE FUND
Société d'Investissement à Capital Variable
RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A.
Société Anonyme
Signatures

Référence de publication: 2010070046/14.

(100082463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2010.

S.G.D. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4940 Bascharage, 124, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 96.760.

Le bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L-4940 BARSCHARAGE, le 12 avril 2010.

Monsieur Salvalaggio Ghislain
Gérant

Référence de publication: 2010070048/12.

(100082330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2010.

S.T.M. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 66, boulevard Napoléon 1er.
R.C.S. Luxembourg B 130.719.

Le bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L-2210 Luxembourg, le 22 février 2010.

Monsieur Fays Eric
Président du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2010070049/12.

(100082305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2010.

Snowdonia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 112.239.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company S.A.
Signatures

Référence de publication: 2010070052/11.

(100082574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2010.

ZAMH Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 130.495.

—
Extrait des décisions prises par écrit par l'associé unique de la société le 26 mars 2010

L'associé unique de la Société a pris acte et a accepté les démissions de Messieurs David Bardeen, Bryan Russel Begley et Robert Edward Hougie, en tant que gérants de catégorie A de la Société avec effet au 26 mars 2010.

L'associé unique de la Société a décidé de nommer ZBI Lux Director LLC, une société régie par les lois de l'Etat du Delaware, USA, ayant son siège social au 2711 Centerville Road, suite 400, Wilmington, Delaware 19808, USA, immatriculée sous le numéro 4803265 auprès du Secretary of State of Delaware - Divisions of Corporations, aux fonctions de gérant de catégorie A de la Société à compter du 26 mars 2010 pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ZAMH LUXEMBOURG S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010070093/19.

(100082413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2010.

Strathfield S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 112.295.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010070053/10.

(100082418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2010.

**Solidarity Takafol S.A., Société Anonyme,
(anc. Takafol S.A.).**

Siège social: L-1525 Luxembourg, 3, rue Alexandre Fleming.

R.C.S. Luxembourg B 20.046.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2010.

Lucy DUPONG

Par mandat

Référence de publication: 2010070064/13.

(100082555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2010.

Studio Coiffure S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2229 Luxembourg, 3, rue du Nord.

R.C.S. Luxembourg B 111.229.

—
Le bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L-2229 Luxembourg, le 29 mars 2010.

Monsieur D'Attoma Vito

Gérant

Référence de publication: 2010070068/12.

(100082328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2010.

Biscayne Management Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 67.973.

Les actionnaires du BISCAYNE MANAGEMENT SERVICES SA qui se sont réunis en assemblée générale annuelle le 26 mai 2010 à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Ont accepté la démission de Madame Renée Aakrann-Fezzo, demeurant à 18 rue Gritt, L-6185 Gonderange, comme administrateur de la société.

Deuxième résolution

Ont désigné Monsieur Niels Aakrann, demeurant à 18 rue Gritt, L-6185 Gonderange Monsieur Nicolas Bouvier de Lamotte, demeurant à 17 bd Royal, L-2449 Luxembourg, et Monsieur Daan Martin, demeurant à Kievitstraat 17, B-2920 Kalmthout, Belgique, comme administrateurs de la société pour 6 ans. Ses mandats expireront à la suite de l'Assemblée Générale Annuelle en 2016.

BISCAYNE MANAGEMENT SERVICES SA

Signature

Référence de publication: 2010070524/19.

(100082573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2010.

TARENO (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 3, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 107.055.

EXTRAIT

L'Assemblée générale du 3 juin 2010 a nommé un administrateur supplémentaire:

- Monsieur Henri GRISIUS, administrateur, licencié en sciences économiques appliquées, 30, rue Joseph Hansen, L-1716 Luxembourg.

Son mandat prendra fin en même temps que celui des autres administrateurs, lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2010.

Luxembourg, le 3 juin 2010.

Pour TARENO (Luxembourg) S.A.

Signature

Référence de publication: 2010070076/16.

(100082322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2010.

CSN Resources S.A., Société Anonyme,**(anc. CSN Cement S.à r.l.).****Capital social: USD 1.000.000,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 148.403.

In the year two thousand and ten, on the eighteenth of June.

Before Us, Maître Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch-sur-Alzette,

There appeared

CSN Steel S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office is at 9, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B 129171 (the Sole Shareholder),

hereby duly represented by Mrs. Michèle SENSI-BERGAMI, having its professional address in Esch-sur-Alzette, by virtue of a proxy given on June, 14 2010,

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

The appearing party is the sole shareholder of CSN Cement S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and organised under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 9, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B 148403. The articles of association of the Company have been lastly amended by a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on April 9, 2010, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1171 on June 4, 2010 (the Company).

I. The agenda of the meeting is as follows:

1. conversion of the Company into a public limited liability company (société anonyme) with immediate effect and amendment of the name of the Company into CSN Resources S.A.;

2. amendment of the article 2 of the articles of association of the Company (the Articles) relating to the purpose of the Company, which shall henceforth read as follows:

“ Art. 2.

2.1 The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

2.2 The Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

2.3 The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

2.4 The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.”

3. full restatement of the Articles in order to reflect the above items of the agenda;

4. update of the register of shares of the Company in order to reflect the above items of the agenda with power and authority given to any director of the Company and/or any employee of Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A. to proceed on behalf of the Company to the registration of the new par value of the shares and the newly issued shares in the register of shares of the Company;

5. redesignation of the managers of the Company as directors of the Company;

6. appointment of the statutory auditor of the Company; and

7. miscellaneous.

II. The Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to change the legal form of the Company, without interruption of its legal personality, and to adopt the form of a public limited liability company (société anonyme) in accordance with the provisions of article 3 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the “Law”).

The Sole Shareholder further decides to change the name of the Company into CSN Resources S.A..

The change of legal form is made on the basis of a report in satisfaction of articles 26-1 and 31-1 of the Law and established by FIDUCIAIRE CONTINENTALE, having its registered office at 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 12311, independent auditor in Luxembourg, dated 15 June 2010.

The conclusions of this report are the following:

”Based on our review, nothing has come to our attention that causes us to believe that the global value of the contributions is not at least equal to the number and the par value of the shares issued in consideration thereof”.

This report will remain attached to the present deed.

Following the conversion of the Company into a public limited liability company (“société anonyme”), the existing shares, the number and the par value of which remain unchanged, are attributed to the Sole Shareholder in consideration of its participation in the transformed private limited liability company (“société à responsabilité limitée”) CSN Cement S.à r.l..

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the article 2 of the Articles relating to the purpose of the Company so that it shall henceforth be read as follows:

“ Art. 2.

2.1 The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

2.2 The Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

2.3 The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

2.4 The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.”

Third resolution

As a consequence of the above resolutions, the Sole Shareholder resolves to fully restate the Articles in order to reflect among others the above conversion into a public limited liability company (“société anonyme”) and the drawing up of new articles of association to be read as follows:

I. Name - Registered office - Object - duration

Art. 1. Name. The name of the company is “CSN Resources S.A.” (the Company). The Company is a public limited liability company (société anonyme) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of association (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Münsbach (municipality of Schuttrange), Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality of Schuttrange by a resolution of the board of directors (the Board) The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of shareholders (the General Meeting), acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company is not to be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at one million Euro (EUR 1,000,000.-), represented by one million (1,000,000.-) shares in registered form, having a par value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the General Meeting acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are and will remain in registered form (actions nominatives).

6.2. A register of shares is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.3. A share transfer is carried out by entering in the register of shares, a declaration of transfer, duly dated and signed by the transferor and the transferee or by their authorised representatives and following a notification to, or acceptance by, the Company, in accordance with article 1690 of the Civil Code. The Company may also accept as evidence of a share transfer other documents recording the agreement between the transferor and the transferee.

6.4. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.5. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of directors.

7.1. Composition of the board of directors

(i) The Company is managed by a Board composed of at least three (3) members, composed of one or several class A directors (the A Directors) and one or several class B directors (the B Directors). The directors do not need to be shareholders.

(ii) The General Meeting appoints the directors and determines their number, remuneration and the term of their office. Directors cannot be appointed for more than six (6) years and are re-eligible.

(iii) Directors may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the General Meeting.

(iv) If a legal entity is appointed as a director, it must appoint a permanent representative who represents such entity in its duties as a director. The permanent representative is subject to the same rules and incurs the same liabilities as if it had exercised its functions in its own name and on its own behalf, without prejudice to the joint and several liability of the legal entity which it represents.

(v) Should the permanent representative be unable to perform its duties, the legal entity must immediately appoint another permanent representative.

(vi) If the office of a director becomes vacant, the majority of the remaining directors may fill the vacancy on a provisional basis until the final appointment is made by the next General Meeting.

7.2. Powers of the board of directors

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

(iii) The Board is authorised to delegate the day-to-day management and the power to represent the Company in this respect, to one or more directors, officers, managers or other agents, whether shareholders or not, acting either individually or jointly. If the day-to-day management is delegated to one or several directors, the Board must report to the annual General Meeting any salary, fees and/or any other advantages granted to such director(s) during the relevant financial year.

7.3. Procedure

(i) The Board must appoint a chairman among its members and may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of General Meetings.

(ii) The Board meets upon the request of the chairman or any two (2) directors, at the place indicated in the notice which, in principle, is in Luxembourg.

(iii) Written notice of any meeting of the Board is given to all directors at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iv) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a director, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(v) A director may grant a power of attorney to any other director in order to be represented at any meeting of the Board.

(vi) The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members, including at least one class A Director and one class B Director, is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the directors present or represented. The chairman has a casting vote in the event of tie. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman or all the directors present or represented at the meeting or by the secretary (if any).

(vii) Any director may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(viii) Circular resolutions signed by all the directors are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(ix) Any director having an interest conflicting with that of the Company in a transaction carried out otherwise than under normal conditions in the ordinary course of business, must advise the Board thereof and cause a record of his statement to be mentioned in the minutes of the meeting. The director concerned may not take part in these deliberations. A special report on the relevant transaction(s) is submitted to the shareholders before any vote, at the next General Meeting.

7.4. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signature of one class A and one class B Director, or by the joint signature of any two (2) B Directors for any engagement under an amount previously determined by the Board.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the joint or single signature of any persons to whom special signatory powers have been delegated.

Art. 8. Sole director.

8.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the Company may be managed by a sole director until the ordinary General Meeting following the introduction of an additional shareholder. In such case, any reference in the Articles to the Board or the directors is to be read as a reference to such sole director, as appropriate.

8.2. The transactions entered into by the Company may be recorded in minutes and, unless carried out under normal conditions in the ordinary course of business, must be so recorded when entered with its sole director having a conflicting interest.

8.3. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole director or by the joint or single signature of any persons to whom special signatory powers have been delegated.

Art. 9. Liability of the directors.

9.1. The directors may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 10. General meetings of shareholders.

10.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at General Meetings. The General Meeting has the broadest powers to adopt and ratify all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Each share entitles to one (1) vote.

10.2. Notices, quorum, majority and voting proceedings

(i) General Meetings are held at such place and time as specified in the notices.

(ii) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(iii) A shareholder may grant a written power of attorney to another person (who need not be a shareholder) in order to be represented at any General Meeting.

(iv) Each shareholder may participate in any General Meeting by telephone or video conference or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

(v) Each shareholder may vote by way of voting forms provided by the Company. Voting forms contain the date, place and agenda of the meeting, the text of the proposed resolutions as well as for each resolution, three boxes allowing to vote in favour, against or abstain from voting. Voting forms must be sent back by the shareholders to the registered office. Only voting forms received prior to the General Meeting are taken into account for the calculation of the quorum. Voting forms which show neither a vote (in favour or against the proposed resolutions) nor an abstention, are void.

(vi) Resolutions of the General Meeting are passed by a simple majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The extraordinary General Meeting may amend the Articles only if at least one-half of the share capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles as well as the text of any proposed amendments to the object or form of the Company. If this quorum is not reached, a second General Meeting may be convened by means of notices published twice, at fifteen (15) days interval at least and fifteen (15) days before the meeting in the Mémorial and in two Luxembourg newspapers. Such notices reproduce the agenda of the General Meeting and indicate the date and results of the previous General Meeting. The second General Meeting deliberates validly regardless of the proportion of the capital represented. At both General Meeting, resolutions must be adopted by at least two-thirds of the votes cast.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders and bondholders (if any).

Art. 11. Sole shareholder.

11.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

11.2. Any reference in the Articles to the General Meeting or the shareholders is to be read as a reference to such sole shareholder, as appropriate.

11.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 12. Financial year and Approval of annual accounts.

12.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

12.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the officers, directors and statutory auditors towards the Company.

12.3. One month before the annual General Meeting, the Board provides documentary evidence and a report on the operations of the Company to the statutory auditors, who then prepare a report setting forth their proposals.

12.4 The annual General Meeting is held at the address of the registered office or at such other place in the municipality of the registered office, as may be specified in the notice, on the thirty first day of May of each year at 10.00 a.m.. If such day is not a business day in Luxembourg, the annual General Meeting is held on the following business day.

12.5. The annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the Board, exceptional circumstances so require.

Art. 13. Statutory auditors/Réviseurs d'entreprises.

13.1. The operations of the Company are supervised by one or several statutory auditors (commissaires).

13.2. The operations of the Company are supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

13.3. The General Meeting appoints the statutory auditors/réviseurs d'entreprises and determines their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. Statutory auditors/réviseurs d'entreprises may be re-appointed.

Art. 14. Allocation of profits.

14.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

14.2. The General Meeting determines how the balance of the annual net profits is allocated. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward in accordance with applicable legal provisions.

14.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal or a statutory reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends is taken by the Board within two (2) months from the date of the interim accounts; and

(iv) in their report to the Board, as applicable, the statutory auditors or the réviseurs d'entreprises must verify whether the above conditions have been satisfied.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 15. Dissolution - Liquidation.

15.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the General Meeting, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles. The General Meeting appoints one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determines their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the General Meeting, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

15.2. The General Meeting determines how the surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

Art. 16. General provisions.

16.1. Notices and communications are made or waived and circular resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

16.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a director in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

16.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of circular resolutions or resolutions adopted by telephone or video conference are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together, constitute one and the same document.

16.4. All matters not expressly governed by the Articles shall be determined in accordance with the Law and, subject to any non waivable provisions of the Law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to update the register of shares of the Company in order to reflect the above resolutions with power and authority given to any director of the Company and/or any employee of Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A. to proceed on behalf of the Company to the registration of the new par value of the shares and the newly issued shares in the register of shares of the Company.

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to redesignate the following managers as class A directors of the Company, for a period ending at the annual ordinary general meeting of the Company approving the financial accounts of the year 2015:

- Mr Marcelo Martins Fonseca, born in Rio de Janeiro/RJ, on January 16, 1972, professionally residing at Av. Brigadeiro Faria Lima, 3.400-19 andar, 04538-132 – São Paulo – SP;

- Mr Alberto Monteiro de Queiroz Netto, born in Rio de Janeiro/RJ, Brasil, on November 30th, 1967, professionally residing at Av. Brigadeiro Faria Lima, 3.400-19 andar, 04538-132 – São Paulo – SP, Brasil; and

- Mr Paulo Penido Pinto Marques, born in Belo Horizonte-MG, Brésil, on August 10, 1957, professionally residing at Av. Brigadeiro Faria Lima, 3.400-19 andar, 04538-132 – São Paulo – SP, Brasil.

The Sole Shareholder resolves to redesign the following managers as class B directors of the Company, for a period ending at the annual ordinary general meeting of the Company approving the financial accounts of the year 2015:

- Mr Robert van't Hoef, born in Schiedam, the Netherlands, on January 13th, 1958, professionally residing at 46 A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

- Mr Marco Weijermans, born in s'- Gravenhage, the Netherlands, on August 26th, 1970, professionally residing at 46 A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg; and

- Mr Fabrice Rota, born in Mont-Saint-Martin, France, on February 19th, 1975, professionally residing at 46 A, Avenue J.F. Kennedy, L- 1855 Luxembourg.

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint EURAUDIT S.à r.l., incorporated and organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 42889, as statutory auditor of the Company for a period ending at the annual ordinary general meeting of the Company approving the financial accounts of the year 2010.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately € 1,300,-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Esch-sur-Alzette, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, the proxy holder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le dix-huitième jour du mois de juin.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

A comparu:

CSN Steel S.à.r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 9, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 129.171 (l'Associé Unique),

ici dûment représentée par Madame Michèle SENSI-BERGAMI, ayant son adresse professionnelle à Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration donnée le 14 juin 2010.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux autorités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. La partie comparante est l'associé unique de CSN Cement S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 9, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 148.403. Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois aux termes d'un acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 9 avril 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1171 du 4 juin 2010. (la Société).

II. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. conversion de la Société en société anonyme avec effet immédiat et changement de la dénomination de la Société en CSN Resources S.A.;

2. modification de l'article 2 des statuts de la Société (les Statuts) relatif à l'objet social de la Société qui doit désormais être lu comme suit:

« Art. 2.

2.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

2.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

2.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

2.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.»

3. refonte complète des Statuts afin de refléter les points susmentionnés de l'ordre du jour;

4. mise à jour du registre des parts sociales de la Société en vue d'y refléter les points susmentionnés de l'ordre du jour avec pouvoir et autorité donnés à tout administrateur de la Société et/ou tout employé de Equity Trust Co. (Lu-

xembourg) S.A., de procéder au nom de la Société à l'enregistrement de la nouvelle valeur nominale des parts sociales ainsi qu'à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des parts sociales de la Société;

5. redésignation des gérants actuels de la Société en qualité d'administrateurs de la Société;

6. nomination du commissaire aux comptes de la Société; et

7. divers

L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de changer la forme sociale de la Société, sans interruption de sa personnalité juridique, et d'adopter la forme de société anonyme conformément à l'article 3 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»).

L'Associé Unique décide pour le surplus de modifier la dénomination de la Société en CSN Resources S.A..

Le changement de la forme légale est effectué sur base d'un rapport établi conformément aux articles 26-1 et 31-1 de la Loi, tel qu'établi par Fiduciaire Continentale S.A., auditeur indépendant à Luxembourg, en date du 15 juin 2010.

Les conclusions du rapport sont les suivantes:

«Sur la base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.»

Ce rapport restera annexé au présent acte.

Suite à la conversion de la Société en société anonyme, les actions existantes, leur nombre et la valeur nominale de celles-ci restant inchangés, sont attribuées à l'Associé Unique en considération de sa participation dans la société à responsabilité limitée CSN Cement S.à r.l. convertie.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 2 des Statuts relatif à l'objet social de la Société qui doit désormais être lu comme suit:

« Art. 2.

2.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

2.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

2.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

2.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.»

Troisième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de procéder à une refonte complète des Statuts afin d'y refléter, entre autres, la transformation en société anonyme et afin d'établir les nouveaux statuts qui doivent désormais être lus comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est CSN Resources S.A. (la Société). La Société est une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Münsbach (commune de Schuttrange), Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil d'administration (le Conseil). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires (l'Assemblée Générale), selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs actionnaires.

II. Capital - Actions**Art. 5. Capital.**

5.1. Le capital social est fixé à un million d'euro (EUR 1.000.000,-), représenté par un million (1.000.000) d'actions ordinaires sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution de l'Assemblée Générale, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Actions.

6.1. Les actions sont et resteront sous forme nominative.

6.2. Un registre des actions est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque actionnaire.

6.3. Une cession d'action(s) s'opère par la mention sur le registre des actions, d'une déclaration de transfert, valablement datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par leurs mandataires et suivant une notification à, ou une acceptation par, la Société, conformément à l'article 1690 du Code Civil. La Société peut également accepter comme preuve du transfert d'actions, d'autres documents établissant l'accord du cédant et du cessionnaire.

6.4. Les actions sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par action.

6.5. La Société peut racheter ses propres actions dans les limites prévues par la Loi.

III. Gestion - Représentation**Art. 7. Conseil d'administration.**

7.1. Composition du conseil d'administration

(i) La Société est gérée par un Conseil composé d'au moins trois (3) membres, composé d'un ou de plusieurs administrateurs de classe A (administrateurs A) et un ou plusieurs administrateurs de classe B (administrateurs B). Les administrateurs ne doivent pas nécessairement être actionnaires.

(ii) L'Assemblée Générale nomme les administrateurs et fixe leur nombre, leur rémunération ainsi que la durée de leur mandat. Les administrateurs ne peuvent être nommés pour plus de six (6) ans et sont rééligibles.

(iii) Les administrateurs sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision de l'Assemblée Générale.

(iv) Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent qui représente ladite personne morale dans sa mission d'administrateur. Ce représentant permanent est soumis aux mêmes règles et encourt les mêmes responsabilités que s'il avait exercé ses fonctions en son nom et pour son propre compte, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente.

(v) Si le représentant permanent se trouve dans l'incapacité d'exercer sa mission, la personne morale doit nommer immédiatement un autre représentant permanent.

(vi) En cas de vacance d'un poste d'administrateur, la majorité des administrateurs restants peut y pourvoir provisoirement jusqu'à la nomination définitive, qui a lieu lors de la prochaine Assemblée Générale.

7.2. Pouvoirs du conseil d'administration

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux actionnaires sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

(iii) Le Conseil peut déléguer la gestion journalière et le pouvoir de représenter la Société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement. Si la gestion journalière est déléguée à un ou plusieurs administrateurs, le Conseil doit rendre compte à l'Assemblée Générale annuelle, de tous traitements, émoluments et/ou avantages quelconques, alloués à ce(s) administrateur(s) pendant l'exercice social en cause.

7.3. Procédure

(i) Le Conseil doit élire en son sein un président et peut désigner un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être administrateur, et qui est responsable de la tenue des procès-verbaux de réunions du Conseil et des Assemblées Générales.

(ii) Le Conseil se réunit sur convocation du président ou d'au moins deux (2) administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(iii) Il est donné à tous les administrateurs une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iv) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un administrateur peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant à des heures et dans des lieux fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(v) Un administrateur peut donner une procuration à tout autre administrateur afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(vi) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. La voix du président est prépondérante en cas de partage des voix. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président ou par tous les administrateurs présents ou représentés à la réunion ou par le secrétaire (s'il en existe un).

(vii) Tout administrateur peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(viii) Des résolutions circulaires signées par tous les administrateurs sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(ix) Tout administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société dans une transaction qui ne concerne pas des opérations courantes conclues dans des conditions normales, est tenu d'en prévenir le Conseil et de faire mentionner cette déclaration au procès-verbal de la réunion. L'administrateur en cause ne peut prendre part à ces délibérations. Un rapport spécial relatif à ou aux transactions concernées est soumis aux actionnaires avant tout vote, lors de la prochaine Assemblée Générale.

7.4. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers, en toutes circonstances, par les signatures conjointes d'un administrateur A et d'un administrateur B ou par les signatures conjointes de deux (2) administrateurs B pour tout engagement d'un montant inférieur au montant préalablement fixé par le Conseil.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou unique de toutes personnes à qui des pouvoirs de signature spéciaux ont été délégués.

Art. 8. Administrateur unique.

8.1. Dans le cas où le nombre des actionnaires est réduit à un (1), la Société peut être gérée par un administrateur unique jusqu'à l'Assemblée Générale ordinaire suivant l'introduction d'un actionnaire supplémentaire. Dans ce cas, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux administrateurs doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à cet administrateur unique.

8.2. Les transactions conclues par la Société peuvent être mentionnées dans des procès-verbaux et, sauf si elles concernent des opérations courantes conclues dans des conditions normales, doivent être ainsi mentionnées si elles sont intervenues avec son administrateur unique ayant un intérêt opposé.

8.3. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature de l'administrateur unique ou par la signature conjointe ou unique de toutes personnes à qui des pouvoirs de signature spéciaux ont été délégués.

Art. 9. Responsabilité des administrateurs.

9.1. Les administrateurs ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Actionnaire(s)

Art. 10. Assemblée générale des actionnaires.

10.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des actionnaires sont adoptées lors d'Assemblées Générales. L'Assemblée Générale a les pouvoirs les plus étendus pour adopter et ratifier tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Chaque action donne droit à un (1) vote.

10.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les Assemblées Générales se tiennent au lieu et heure précisés dans les convocations.

(ii) Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(iii) Un actionnaire peut donner une procuration écrite à toute autre personne (qui ne doit pas être un actionnaire) afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(iv) Tout actionnaire peut participer à toute Assemblée Générale par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion.

(v) Tout actionnaire peut voter au moyen de formulaires de vote fournis par la Société. Les formulaires de vote indiquent la date, le lieu et l'ordre du jour de la réunion, le texte des résolutions proposées ainsi que, pour chaque résolution, trois cases permettant de voter en faveur, de voter contre ou de s'abstenir. Les formulaires de vote doivent être renvoyés par les actionnaires au siège social. Pour le calcul du quorum, il n'est tenu compte que des formulaires de vote reçus par la Société avant la réunion de l'Assemblée Générale. Les formulaires de vote dans lesquels ne sont mentionnés ni un vote (en faveur ou contre les résolutions proposées) ni une abstention, sont nuls.

(vi) Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées à la majorité simple des voix exprimées, quelle que soit la proportion du capital social représenté.

(vii) L'Assemblée Générale extraordinaire ne peut modifier les Statuts que si la moitié au moins du capital social est représenté et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées ainsi que le texte de celles qui modifient l'objet social ou la forme de la Société. Si ce quorum n'est pas atteint, une deuxième Assemblée Générale peut être convoquée par annonces insérées deux fois, à quinze (15) jours d'intervalle au moins et quinze (15) jours avant l'Assemblée, dans le Mémorial et dans deux journaux de Luxembourg. Ces convocations reproduisent l'ordre du jour de la réunion et indiquent la date et les résultats de la précédente réunion. La seconde Assemblée Générale délibère valablement quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux Assemblées Générales, les résolutions doivent être adoptées par au moins les deux tiers des voix exprimées.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un actionnaire dans la Société exige le consentement unanime des actionnaires et des obligataires (s'il y a lieu).

Art. 11. Actionnaire unique.

11.1. Lorsque le nombre des actionnaires est réduit à un (1), l'actionnaire unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

11.2. Toute référence dans les Statuts à l'Assemblée Générale ou aux actionnaires doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à cet actionnaire unique.

11.3. Les résolutions de l'actionnaire unique sont consignées dans des procès-verbaux.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 12. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

12.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente et un décembre (31) de chaque année.

12.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes des directeurs, administrateurs et commissaire(s) envers la Société.

12.3. Un mois avant l'Assemblée Générale annuelle, le Conseil remet les pièces, avec un rapport sur les opérations de la Société aux commissaires, qui doivent ensuite faire un rapport contenant leurs propositions.

12.4. L'Assemblée Générale annuelle se tient à l'adresse du siège social ou en tout autre lieu dans la municipalité du siège social, comme indiqué dans la convocation, le trente et unième jour du mois de mai de chaque année à 10 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvré à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tient le jour ouvré suivant.

12.5. L'Assemblée Générale annuelle peut se tenir à l'étranger si, selon l'avis absolu et définitif du Conseil, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 13. Commissaires / Réviseurs d'entreprises.

13.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires.

13.2. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, quand cela est requis par la loi.

13.3. L'Assemblée Générale nomme les commissaires/réviseurs d'entreprises et détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les commissaires/réviseurs d'entreprises peuvent être réélus.

Art. 14. Affectation des bénéfices.

14.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

14.2. L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Elle peut allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

14.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (y compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale ou statutaire;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires est adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

(iv) dans leur rapport au Conseil, selon le cas, les commissaires ou les réviseurs d'entreprises doivent vérifier si les conditions prévues ci-dessous ont été remplies.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 15. Dissolution - Liquidation.

15.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution de l'Assemblée Générale, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts. L'Assemblée Générale nomme un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires, pour réaliser la liquidation et détermine leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire de l'Assemblée Générale, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

15.2. L'Assemblée Générale décide de l'affectation du boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et du paiement des dettes, distribué aux actionnaires proportionnellement aux actions détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

Art. 16. Dispositions générales.

16.1. Les convocations et communications sont faites et les résolutions circulaires sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

16.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un administrateur conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

16.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition que les signatures électroniques remplissent l'ensemble des conditions légales requises pour pouvoir être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des résolutions circulaires ou des résolutions adoptées par téléphone ou visioconférence peuvent être apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

16.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la Loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les actionnaires.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de mettre à jour le registre des parts sociales de la Société en vue d'y refléter les résolutions précédentes de l'agenda avec pouvoir et autorité donnés à tout administrateur de la Société et/ou tout employé de Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A., de procéder au nom de la Société à l'enregistrement de la nouvelle valeur nominale des parts sociales ainsi qu'à l'enregistrement des actions nouvellement émises dans le registre des parts sociales de la Société.

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de nommer en tant qu'administrateur A de la Société, pour une durée qui prendra fin à l'assemblée générale ordinaire de la Société approuvant les comptes annuels de l'année 2015:

- Mr. Marcelo Martins Fonseca, né à Rio de Janeiro/RJ, le 16 janvier 1972, ayant son adresse professionnelle au Av. Brigadeiro Faria Lima, 3.400-19 andar, 04538-132 – São Paulo – SP;

- Mr. Alberto Monteiro de Queiroz Netto, né à Rio de Janeiro/RJ, Brasil, le 30 novembre 1967, ayant son adresse professionnelle au Av. Brigadeiro Faria Lima, 3.400-19 andar, 04538-132 – São Paulo – SP, Brasil; et

- Mr. Paulo Penido Pinto Marques, né à Belo Horizonte-MG, Brésil, le 10 août 1957, ayant son adresse professionnelle au Av. Brigadeiro Faria Lima, 3.400-19 andar, 04538-132 – São Paulo – SP, Brasil.

L'Associé Unique décide de nommer en tant qu'administrateur B de la Société, pour une durée qui prendra fin à l'assemblée générale ordinaire de la Société approuvant les comptes annuels de l'année 2015:

- Mr. Robert van't Hoeft, né à Schiedam, aux Pays-Bas, le 13 janvier 1958, ayant son adresse professionnelle au 46 A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

- Mr. Marco Weijermans, né à s' - Gravenhage, aux Pays-Bas, le 26 août 1970, ayant son adresse professionnelle au 46 A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg; and

- Mr. Fabrice Rota, né à Mont-Saint-Martin, en France, le 19 février 1975, ayant son adresse professionnelle au 46 A, Avenue J.F. Kennedy, L- 1855 Luxembourg.

Sixième résolution

L'Associé Unique décide de nommer EURAUDIT S.à r.l., constitué et régi par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, immatriculé au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 42889, comme commissaire aux comptes de la Société pour une durée d'un (1) an qui prendra fin à l'assemblée générale ordinaire de la Société approuvant les comptes annuels de l'année 2010.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en raison du présent acte sont estimés approximativement à € 1.300.-.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la demande de la personne comparante ci-dessus, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, à la requête de la même partie, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, le présent acte est dressé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: M. Sensi-Bergami, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 21 juin 2010. Relation: EAC/2010/7375. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 22 juin 2010.

Référence de publication: 2010076867/730.

(100088797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2010.

Trucknology S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 143.292.

Le Bilan du 1^{er} janvier au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010070073/10.

(100082419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2010.

Magnum Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 67.979.

Les actionnaires du MAGNUM INVESTMENTS SA qui se sont réunis en assemblée générale annuelle le 26 mai 2010 à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Ont accepté la démission de Madame Renée Aakrann-Fezzo, demeurant à 18 rue Gritt, L-6185 Gonderange, comme administrateur de la société.

Deuxième résolution

Ont désigné Monsieur Niels Aakrann, demeurant à 18 rue Gritt, L-6185 Gonderange Monsieur Nicolas Bouvier de Lamotte, demeurant à 17 bd Royal, L-2449 Luxembourg, et Monsieur Daan Martin, demeurant à Kievitstraat 17, B-2920 Kalmthout, Belgique, comme administrateurs de la société pour 6 ans. Ses mandats expireront à la suite de l'Assemblée Générale Annuelle en 2016.

MAGNUM INVESTMENTS SA

Signature

Référence de publication: 2010070546/19.

(100082562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2010.

Trans-Sud, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4384 Ehlerange, 30, Zone d'Activité Zare Ouest.

R.C.S. Luxembourg B 30.429.

Le bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L-4384 Ehlerange, le 06 mai 2010.

Monsieur Lommel Michel

Gérant

Référence de publication: 2010070079/12.

(100082332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2010.

Vimo & Partner S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8283 Kehlen, 9, rue Gaessel.

R.C.S. Luxembourg B 113.973.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010070087/10.

(100082392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2010.
